REPUBLIQUE DU SENEGAL

RÉGION DE SAINT-LOUIS

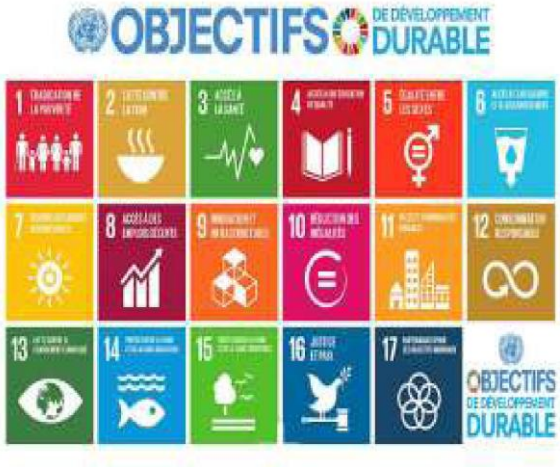
DEPARTEMENT DE SAINT-LOUIS

ARRONDISSEMENT DE NDIAYE

COMMUNE DE DIAMA

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE DIAMA (2025-2029)





JUNTA DE ANDALUCIA
PROGRAMA DE COOPERACIÓN INTERNACIONAL

PNUD

PROJET DE PROMOTION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE LOCALISATION DES ODD DANS LA REGION DE SAINT-LOUIS

Mai 2025

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATION 3
LISTE DES CARTES 4
LISTE DES GRAPHIQUES 4
LISTE DES TABLEAUX 4
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 5
II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE 5
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DIAMA 7
1.1. Situation géographique 7
1.2. Organisation administrative et territoriale 8
1.3. Caractéristiques physiques, hydrographiques et climatologiques 9
1.3.1. Caractéristiques physiques 9
1.3.2. Les ressources végétales et fauniques 11
1.3.3. Caractéristiques démographiques 11
DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC 14
II. PROFIL SOCIAL 14
2.1. EDUCATION 14
2.1.1. L'enseignement formel 14
2.1.1. L'enseignement non formel 19
2.2. SANTE 21
2.2.1. Couverture sanitaire 21
2.3. EAU & ASSAINISSEMENT 25
2.3.1. Eau 25
2.3.2. Assainissement 27
2.4. HABITAT & CADRE DE VIE 28
2.5. JEUNESSE ET EMPLOI 29
2.6. SPORT, CULTURE & LOISIRS 30
2.6.1. Sport 30
2.6.2. Culture & Loisirs 30
2.7. ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES 31
III. PROFIL ECONOMIQUE 32
3.1. SECTEURS PRODUCTIFS 32
3.1.1. Agriculture 33
2.1.2. Elevage 34
2.1.3. Pêche et aquaculture 35
2.1.4. Artisanat 37
2.2. SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION 38
2.2.1. Tourisme 38
2.2.2. Commerce 39
2.2.3. Transport 40
2.2.4. Energie 41
III. PROFIL GOUVERNANCE 42
3.1. DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL 42
3.2. Composition du Conseil municipal 43
3.2.1. Profil du conseil municipal de Diama 43
3.2.2. Gouvernance budgétaire 43
IV. DEFINITION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL 44
4.1. ARTICULATIONS DU PLAN AU CADRE STRATEGIQUE NATIONAL ET INTERNATIONAL 44
4.2. LA VISION DE DEVELOPPEMENT 45
4.3. DECLINAISON STRATEGIQUE ET PROGRAMMATIQUE DE LA VISION 45

4.4. ARTICULATION PDC DE DIAMAGADIO AU PLAN SENEGAL 2050 ET AUX ODD. 46
4.5. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PAR AXE DE DEVELOPPEMENT 34
4.6. OPERATIONNALISATION DU PLAN ET MECANISME DE SUIVI-EVALUATION 37
4.6.1. Plan d'action prioritaire (coût global et repartition par axe) 37
4.6.2. Sources de financement 38
4.7. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION PRIORITAIRE (PAP) 38
4.8. MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION 39
4.8.1. Suivi-évaluation de la mise en œuvre 39
4.8.2. Evaluation du Plan de Développement Communal (PDC) 39

SIGLES ET ABREVIATION

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal
ARD	Agence Régional de Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASUREP	Associations des Usagers des Réseaux d'Eau Potable
ATPC	Assainissement total piloté par les communautés
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BIPEL	Bureau d'Information et de Promotion de l'Emploi Local
BSF	Bourses de Sécurité Familiale
CGE	Comité de Gestion de l'Ecole
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNDN	Conseil National de Développement de la Nutrition
CTR	Comité Technique Restreint
EDS	Enquêtes Démographiques et de Santé
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
IDA	Association Internationale de Développement
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAM	Mal nutrition Aigu Modéré
MAS	Mal nutrition Aigue Sévère
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODCAV	Organisme Départemental de Coordination des Activités de Vacances
ODD	Objectif de Développement Durable
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEPEM	Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire
PDC	Plan de Développement Communale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRA	Programme de Résilience Agricole
PRAPS	Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SCL	Société de Cultures Légumières
SEOH	Société d'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques
SOCAS	Société de Conserves Alimentaires au Sénégal
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

LISTE DES CARTES

Carte N° 1 : Situation géographique de la commune de Diama 7
Carte N° 2 : Localisation des ouvrages hydro agricoles du Delta 10
Carte N° 3 : Situation de l'accès à l'élémentaire de la commune de Diama 15
Carte N° 4 : Situation de l'accès à l'élémentaire de la commune de Diama 22
***Carte N° 5** : Situation de l'accès à l'eau potable dans la commune de Diama* 26

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N° 1 : Répartition par sexe de la population de Diama 12
Graphique N° 2 : Pyramide des âges dans la commune de Diama en 2024 13
Graphique N° 3: Articulation du PDC au Plan Sénégal 2050 et aux ODD 33
Graphique N° 4 : Orientations stratégiques et programmes 34
Graphique N° 5 : Répartition du PAP par axe stratégique 38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1 : Répartition zonale des localités de la commune de Diama 8
Tableau N° 2 : Situation de l'effectif du préscolaire 14
Tableau N° 3 : Répartition zonale des établissements de l'élémentaire 15
Tableau N° 4 : Situation de l'offre de service dans l'élémentaire 16
Tableau N° 5 : Indicateurs de suivis des ODD au niveau de l'élémentaire 16
Tableau N° 6 : Indicateurs de suivis des ODD au niveau du cycle moyen 17
Tableau N° 7 : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'éducation 21
Tableau N° 8 : Situation des indicateurs sanitaires dans la commune de Diama 22
Tableau N° 9 : Couverture en postes de santé et personnel qualifié selon les normes PNDS 23
***Tableau N° 10** : Indicateurs ODD dans le secteur de la santé* 24
Tableau N° 11 : Synthèse des contraintes et défis du secteur de la santé 25
Tableau N° 12 : Indicateurs proxi de l'ODD6 dans la commune de Diama 27
Tableau N° 13 : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'eau et de l'assainissement 28
Tableau N° 14 : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'habitat & du cadre de vie 29
Tableau N° 15 : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'habitat & du cadre de vie 29
Tableau N° 16 : Situation des ASC de la commune de Diama 30
***Tableau N° 17** : Synthèse des contraintes et défis du secteur du sport, culture & loisirs* 31
Tableau N° 18 : Les aires protégées de la commune de Diama 31
Tableau N° 19 : Indicateurs du secteur agricole suivi dans la commune de Diama 33
***Tableau N° 20** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'agriculture* 34
***Tableau N° 21** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'élevage* 35
Tableau N° 22 : Synthèse des contraintes et défis du secteur de la pêche & de l'aquaculture 36
Tableau N° 23 : Indicateurs proxys du secteur artisanal suivi dans la commune de Diama 37
Tableau N° 24 : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'artisanat 38
Tableau N° 25 : Synthèse des contraintes et défis du secteur du tourisme 39
Tableau N° 26 : Indicateurs suivi dans le secteur commercial de la commune de Diama 39
Tableau N° 27 : Synthèse des contraintes et défis du secteur du commerce 40
Tableau N° 28 : Synthèse des contraintes et défis du secteur du transport 41
Tableau N° 29 : Indicateurs proxys du secteur de l'énergie dans la commune de Diama 42
Tableau N° 30 : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'énergie 42
Tableau N° 31 : Comparaison des budgets de 2021 et de 2023 43
Tableau N° 32 : Synthèse des contraintes et défis du secteur de la gouvernance 44
Tableau N° 33 : Synthèse du PAP par axe (2025-2029) 37
Tableau N° 34 : Plan d'Action Prioritaire (2025-2029) 40

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sénégal, dans sa quête d'émergence, a intégré la croissance économique comme pilier central de sa politique de développement, alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Cet agenda, fondé sur les dimensions environnementale, sociale et économique, vise à transformer les sociétés tout en préservant les équilibres planétaires. Pour y parvenir, la mobilisation des acteurs locaux et la territorialisation des politiques publiques sont essentielles, notamment à l'échelle communale, où les enjeux de développement prennent une dimension concrète. La localisation des ODD implique une adaptation des stratégies nationales aux réalités locales, en plaçant les besoins et ressources des territoires au cœur des actions. Dans ce contexte, le Sénégal a lancé la Vision Sénégal 2050, un plan ambitieux visant à rompre avec les modèles économiques dépendants pour privilégier une croissance endogène, inclusive et durable.

Le Plan Sénégal 2050 s'articule autour de quatre axes stratégiques : une économie compétitive, un capital humain renforcé, un développement territorial durable et une gouvernance exemplaire. Ces axes répondent directement aux ODD, en promouvant l'industrialisation locale, la transformation des matières premières, la réduction des inégalités et la transition énergétique. Par exemple, le programme prévoit de créer huit pôles économiques régionaux pour rééquilibrer la croissance hors de Dakar, tout en investissant dans les énergies renouvelables et les infrastructures numériques, en lien avec les ODD 7 (énergie propre) et 9 (industrie et innovation). De plus, l'accent mis sur l'éducation, la santé et l'autonomisation des femmes reflète les ODD 4 (éducation) et 5 (égalité des genres).

La commune de Diama illustre cette dynamique de localisation des ODD et d'alignement sur la Vision 2050. Avec l'appui du PNUD et de partenaires internationaux, elle s'engage dans l'élaboration d'un référentiel 2025-2029 pour traduire ces objectifs globaux en actions locales. Cette démarche participative vise à mobiliser les acteurs territoriaux et à diversifier les sources de financement, en cohérence avec les réformes structurelles du gouvernement (fiscalité, décentralisation, etc.). Le Plan Sénégal 2050, en intégrant les ODD, offre ainsi un cadre fédérateur pour harmoniser les efforts nationaux et locaux, tout en répondant aux défis de la pauvreté, du chômage et de la transition écologique. Cette synergie entre agendas mondiaux et priorités nationales positionne le Sénégal comme un laboratoire de développement durable en Afrique de l'Ouest.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Diama s'appuie sur une méthodologie rigoureuse structurée en cinq (5) phases distinctes : la phase préparatoire, le diagnostic participatif, la planification stratégique, la validation institutionnelle et l'approbation finale. Cette approche progressive et inclusive a été conçue pour garantir l'adéquation du PDC avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) tout en respectant les orientations stratégiques du Plan Sénégal 2050.

☞ Phase préparatoire

La première étape a consisté en un cadrage technique et un renforcement des capacités des acteurs locaux. Un atelier d'habilitation, organisé les 25 et 26 janvier 2024 à l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis, a permis de partager les outils méthodologiques avec les facilitateurs et le Comité Technique Régional (CTR). Les échanges ont porté sur les modalités pratiques de la planification, la mobilisation des indicateurs ODD pertinents, ainsi que l'élaboration d'une feuille de route pour la redynamisation des cadres de concertation.

Par la suite, un atelier s'est tenu dans la salle de délibération de la mairie de Diama avec le Comité Technique Restreint (CTR). Les travaux ont permis de :

- Redynamiser le Cadre de Concertation Communal pour la Planification et le Suivi du Développement (CCPSD) afin d'assurer une gouvernance participative ;
- Renforcer les capacités des membres du cadre de concertation pour une meilleure implication dans le processus de planification ;
- Présenter la situation de référence de la commune au regard des ODD et expliquer les étapes clés de l'élaboration du PDC.

☞ Phase de de diagnostic

Cette étape a débuté par une collecte de données primaires sur les infrastructures, les équipements et les besoins socio-économiques de la commune. Des ateliers zonaux ont ensuite été organisés pour approfondir l'analyse et valider les résultats avec les populations. Ces consultations ont abouti à l'élaboration d'un rapport diagnostic détaillé, servant de base pour la formulation des projets prioritaires.

☞ Phase de planification stratégique

Un atelier de restitution du diagnostic a été organisé pour présenter les conclusions aux acteurs locaux et aux personnes ressources. Sur cette base, des projets structurants ont été identifiés et priorisés en fonction de leur adéquation avec les ODD et les axes du Plan Sénégal 2050. Les propositions ont été intégrées dans un document de planification préliminaire, soumis à un processus de validation institutionnelle.

☞ Validation et approbation finale

Le projet de PDC a été présenté lors d'un atelier de validation réunissant les élus locaux, les services techniques déconcentrés et les représentants des organisations communautaires de base. Les observations recueillies ont permis d'ajuster le document avant son adoption par le conseil municipal. Enfin, conformément à la réglementation en vigueur, le plan sera transmis à l'autorité administrative territoriale pour approbation définitive par le sous-préfet, garantissant ainsi sa conformité avec les politiques nationales et son intégration dans le cadre de la décentralisation.

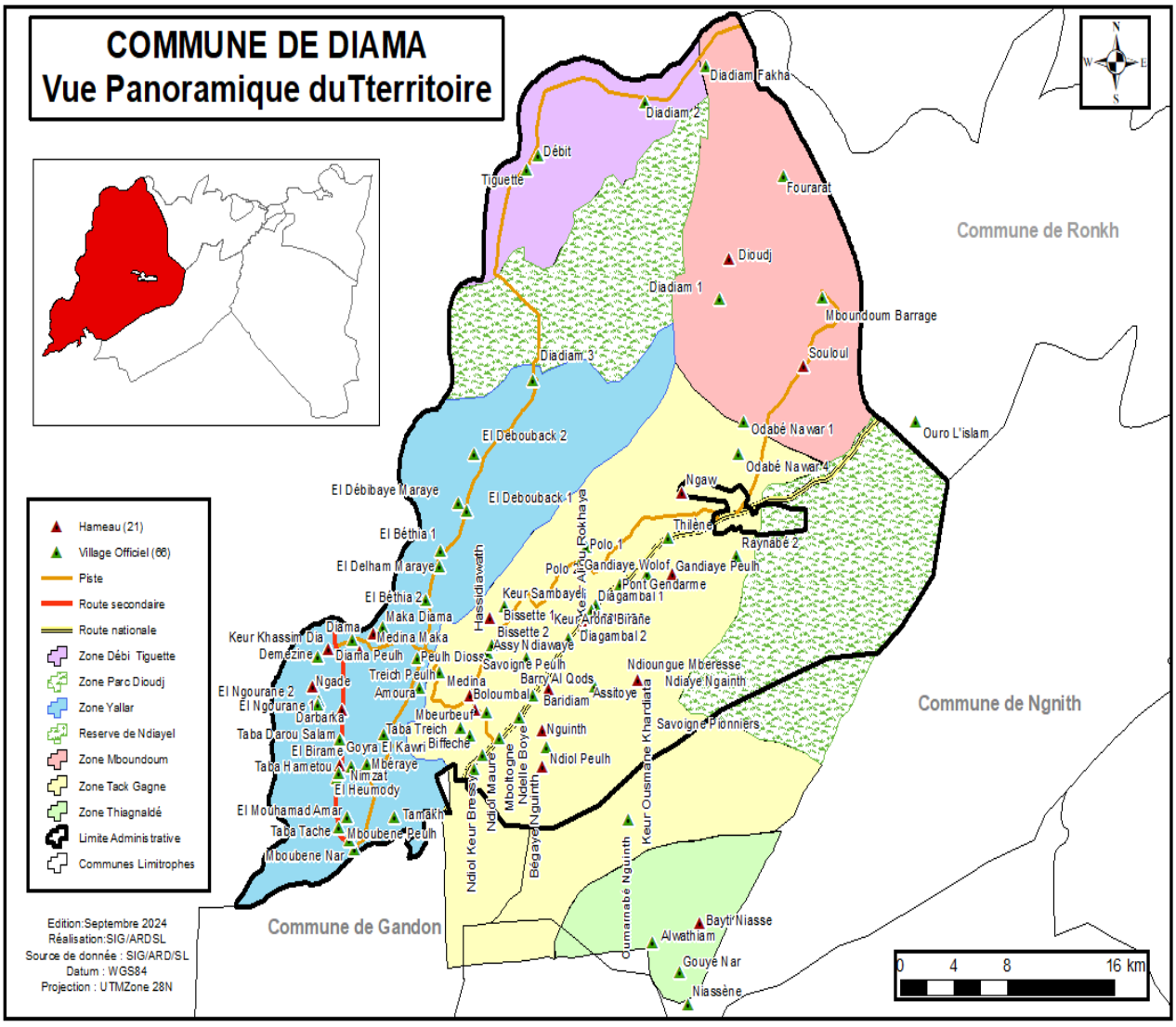
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DIAMA

1.1. Situation géographique

La commune de Diama s'étend sur une vaste superficie d'environ 149 000 hectares dans le département de Dagana, région de Saint-Louis. Située entre les longitudes 16°47 et 15°85 Ouest et les latitudes 15°99 et 16°55 Nord, elle occupe une position stratégique le long du fleuve Sénégal sur environ 50 kilomètres, depuis Ross-Béthio jusqu'à proximité de l'embouchure du fleuve.

Le territoire communal présente des limites naturelles et administratives bien définies. Au nord et à l'ouest, il est délimité par le fleuve Sénégal qui marque également une frontière naturelle. Les autres limites territoriales relient Diama aux communes voisines : au sud avec Gandon et Fass Ngom, à l'est avec Ngnith, et au nord-est avec Ronkh, formant ainsi un espace bien intégré dans le tissu communal régional.

Carte N° 1 *: Situation géographique de la commune de Diama*



Source *: SIG/ARD SL*

1.2. Organisation administrative et territoriale

La commune de Diama a été officiellement créée par le décret n°2008-748 du 10 juillet 2008, marquant ainsi sa séparation de l'ancienne communauté rurale de Ross-Bethio qui forme désormais une enclave au sein de son territoire. Cette réorganisation administrative s'inscrit dans le cadre de la politique de décentralisation visant à rapprocher les services publics des populations locales.

Le territoire communal présente une structure d'habitat dispersé comprenant 96 localités réparties entre 68 villages officiels et 28 hameaux rattachés. Ces établissements humains sont organisés selon un découpage en sept zones éco-géographiques distinctes : Dandé Mayo (18 localités), Débi-Tiguette (4), Mbaor (8), Mboundoum (11), Tack Gagn (19), Thiagnaldé (7) et Yallar (29). Cette répartition spatiale reflète à la fois la diversité des milieux naturels et l'organisation traditionnelle des communautés locales, avec une concentration particulière dans les zones de Yallar et Tack Gagn qui regroupent à elles seules près de la moitié des localités de la commune.

***Tableau N° 1** : Répartition zonale des localités de la commune de Diama*

ZONE	VILLAGES	HAMEAUX
Dandé Mayo	15	3
Débi-Tiguette	3	1
Mbaor	5	3
Mboundoum	6	5
Tack Gagn	11	8
Thiagnaldé	4	3
Yallar	24	5
TOTAL	**68**	**28**

Source : *Enquêtes PDC Diama*

⇨ Zone de Yallar

Cette zone de Yallar abrite le chef-lieu communal avec ses 24 villages officiels et 5 hameaux. Elle concentre environ 20% de la population et constitue le principal centre administratif de Diama. Bien que moins bien desservie que Tack Gagn au niveau routier, sa position centrale et son statut de chef-lieu lui confèrent une importance stratégique pour les services publics et les activités économiques à l'échelle communale.

⇨ Zone de Tack Gagn

Bénéficiant de la meilleure accessibilité du territoire grâce à sa position le long de la route nationale N°2, la zone de Tack Gagn compte 19 localités (11 villages officiels). Cette situation privilégiée lui permet de disposer des infrastructures les plus développées de la commune, notamment en matière scolaire et électrique. Spécialisée dans les cultures maraîchères, elle constitue le principal bassin de production de tomates et d'oignons, tirant pleinement profit de sa connectivité routière et de sa position à cheval entre les zones Walo et Diéri.

⇨ Zone de Mboundoum

Relativement enclavée, particulièrement pendant l'hivernage, la zone de Mboundoum regroupe 11 localités dont 6 villages officiels. Elle abrite près de 16% de la population communale et présente un profil agricole diversifié. Son isolement saisonnier constitue un défi majeur pour le désenclavement et l'accès aux services de base, malgré son potentiel productif certain.

⇨ **Zone de Débi-Tiguette**

Cette zone frontalière, peuplée de communautés maures, Peulhs et Wolofs, compte 4 localités dont 3 villages officiels. Représentant 10% de la population, elle se caractérise par son enclavement prononcé pendant la saison des pluies et sa spécialisation dans la riziculture. Son accès difficile en fait une zone prioritaire pour les actions de désenclavement.

⇨ **Zone de Thiagnaldé**

Implantée en zone Diéri, la zone de Thiagnaldé est la moins peuplée de la commune avec seulement 7 localités (4 villages officiels) et environ 5% de la population. Son relatif isolement géographique et ses conditions agroécologiques plus arides en font une zone à fort potentiel d'élevage, bien que moins propice aux cultures intensives.

⇨ **Zone de Dandé Mayo**

Issue du découpage de la zone de Tack Gagn, Dandé Mayo regroupe 18 localités (15 villages officiels). Cette zone de transition entre le Walo et le Diéri présente un profil agro-sylvo-pastoral équilibré, tirant parti à la fois des potentialités des zones humides et des terres plus sèches.

⇨ **Zone de Mbawar**

Détachée de la zone de Yallar, Mbawar compte 8 localités (5 villages officiels). Cette zone intermédiaire combine des caractéristiques du centre urbain et des zones rurales environnantes, avec une économie mixte associant petit commerce, agriculture vivrière et élevage. Son développement bénéficie de la proximité relative avec le chef-lieu communal.

1.3. Caractéristiques physiques, hydrographiques et climatologiques

1.3.1. Caractéristiques physiques

☞ **Relief et sols**

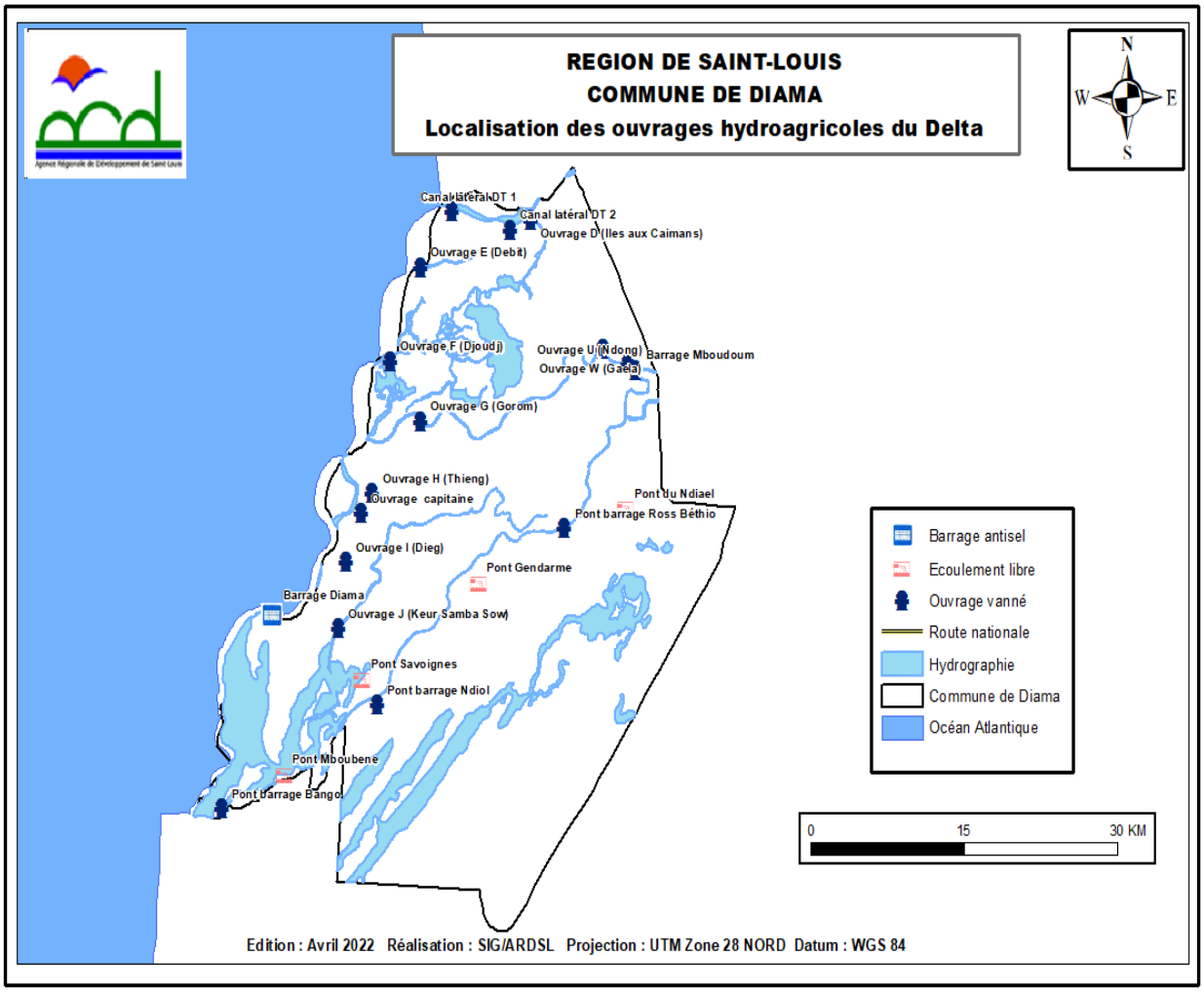
La commune de Diama présente un relief marqué par des dépressions et microreliefs qui définissent deux zones agro-écologiques distinctes. Le Diéri correspond aux terres exondées de texture sableuse à sablo-limoneuse, situées à droite de la RN2 et peu aménagées hydro-agricolement. Le Walo, plaine inondable entre la route nationale et le fleuve Sénégal, se compose de terres argileuses (30-60% d'argile) propices aux cultures irriguées. Quatre types de sols dominent :

- « Hollaldé » : sont des sols argileux des cuvettes inondables, particulièrement adaptés à la riziculture intensive grâce à leur forte capacité de rétention en eau.
- « Fondé » : de texture silico-argileuse et humifère, ce type de sol supporte les aménagements hydro-agricoles le long de l'axe Gorom-Lampsar en raison de sa structure stable.
- « Dior ». Il s'agit des sols sableux à faible teneur en argile. Ils conviennent aux cultures pluviales comme l'arachide, le mil et le niébé, mais sont sensibles à l'érosion.
- Deck-Dior : riches en minéraux et matière organique, ces sols présentent une texture sableuse finement argileuse et une excellente rétention hydrique, idéale pour les cultures exigeantes en eau.

☞ **Hydrographie :**

La commune de Diama bénéficie d'un réseau hydrographique dense et diversifié, structuré autour de plusieurs cours d'eau permanents qui jouent un rôle vital pour l'agriculture et les écosystèmes locaux. Le fleuve Sénégal, principal axe hydrique, borde la commune sur 82 km, servant à la fois de frontière naturelle et de source d'irrigation majeure. Les défluents comme le Djeuss (43 km), le Gorom (68 km) et le Lampsar (40 km) forment un réseau secondaire crucial, notamment pour l'alimentation des périmètres irrigués de la zone Gorom-Lampsar. Le Kassack et le Diembédou, bien que moins étendus, complètent ce système en drainant les zones nord et sud du territoire.

***Carte N° 2** : Localisation des ouvrages hydro agricoles du Delta*



Source : *SIG/ARD-SL*

En complément de ces cours d'eau permanents, la commune compte 42 mares temporaires qui jouent un rôle saisonnier important. Ces points d'eau, actifs pendant 2 à 3 mois après l'hivernage, constituent des ressources vitales pour l'abreuvement du bétail et la petite irrigation locale, particulièrement dans les zones éloignées des principaux cours d'eau.

Le potentiel en eaux souterraines, bien que considérable, reste sous-exploité en raison de contraintes techniques. Quatre systèmes aquifères se superposent sous le territoire communal :

- Le système superficiel (Continental Terminal, Quaternaire et Oligo-miocène) avec des réserves estimées à 50-75 km³ ;
- Le système intermédiaire (Éocène et Paléocène) contenant environ 100 km³ ;
- Le système profond du Maastrichtien, vaste réservoir de 300-500 km³ ;
- La nappe alluviale quaternaire du fleuve Sénégal.

Malgré cette abondance, la forte salinité des eaux, particulièrement dans les nappes superficielles et alluviales, limite considérablement leur utilisation pour l'agriculture ou l'eau potable. Seules les couches profondes du Maastrichtien présenteraient une qualité acceptable, mais leur exploitation nécessiterait des forages coûteux, ce qui explique leur faible développement dans la commune. Cette situation rend la population fortement dépendante des eaux de surface pour ses activités agricoles et pastorales.

☞ **Climat :** il est de de type sahélien se caractérise par une saison sèche de 8-9 mois (dont une phase fraîche de novembre à février et une phase chaude de mars à juin avec harmattan) et une saison des pluies plus courte. Les températures varient entre 20°C et 40°C, avec des vents pouvant atteindre 70 km/h pendant la période sèche.

1.3.2. Les ressources végétales et fauniques

☞ **Végétation et écosystèmes**

La commune de Diama présente une diversité végétale remarquable, principalement concentrée dans son réseau d'aires protégées couvrant plus de 120 000 hectares. Les forêts classées de Thilène (2 000 ha) et Maka Diama (2 290 ha) abritent des peuplements d'Acacia senegal et Acacia nilotica, essences clés pour la production de gomme arabique. La zone cynégétique de Maka Diama (60 000 ha) et la réserve partielle du Ndiaël (46 550 ha) constituent des écotones entre milieux sahéliens et zones humides, avec une végétation caractéristique des sols salins dominée par Tamarix senegalensis. Le Parc National des Oiseaux du Djoudj (16 000 ha), site RAMSAR, présente une végétation aquatique luxuriante composée de Typha domengensis et Nymphea lotus, formant un habitat idéal pour l'avifaune.

☞ **Dynamique faunique**

La grande faune mammalienne comprend des populations stables de phacochères (Phacochoerus africanus) et de gazelles à front roux (Gazella rufifrons), ainsi qu'une recolonisation notable par des hyènes tachetées (Crocuta crocuta) depuis 2010. L'ichtyofaune du fleuve et des marigots compte plus de 30 espèces, dont le capitaine (Polydactylus quadrifilis) et diverses espèces de tilapias. L'avifaune, avec plus de 350 espèces recensées, fait de Diama un hotspot ornithologique majeur en Afrique de l'Ouest, accueillant chaque année des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs paléarctiques (canards, sternes, flamants roses).

1.3.3. Caractéristiques démographiques

Diama est la commune la plus peuplée de l'arrondissement de Ndiaye avec une densité qui avoisine les 30 hts/km^2 contre 49 pour le département.

Le RGPHAE estimait la population communale à 34.828 en 2013 contre 241.695 pour le département ; soit près de 14%. En 2024, selon les projections démographiques de l'ANSD, cette population serait passée à 46.395 habitants avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3%.

☞ Dynamique démographique et croissance de la population

Diama est la commune la plus peuplée de l'arrondissement de Ndiaye, bien que sa densité (30 hab./km²) reste inférieure à celle du département (49 hab./km²). Cette situation suggère une répartition inégale de la population, avec Diama concentrant une part importante des habitants (14% de la population départementale en 2013).

Entre 2013 et 2024, la population communale a connu une croissance rapide, passant de 34 828 à 46 395 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3%. Ce taux, supérieur à la moyenne nationale (environ 2,5%), révèle une forte dynamique démographique, qui pourrait s'expliquer par un taux de natalité élevé, lié à la proportion importante de femmes en âge de procréer (24% de la population totale).

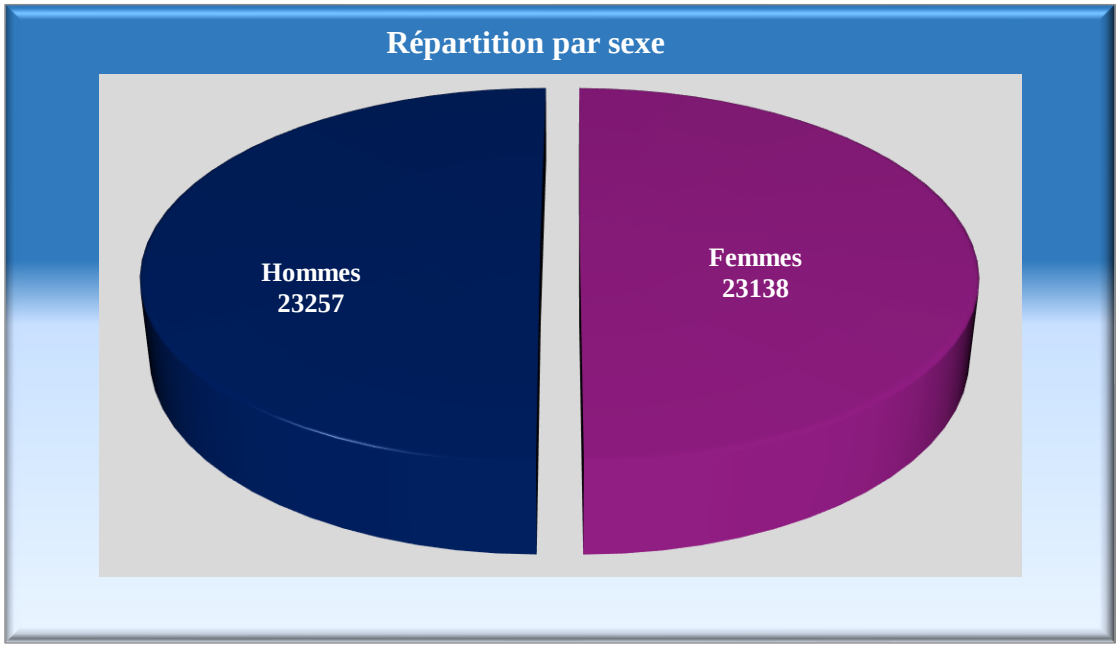
☞ Structure par sexe : une légère dominance masculine

La répartition par sexe dans la commune de Diama révèle une légère surreprésentation des hommes, une tendance observée de manière persistante dans le département. Selon les projections démographiques de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), cette disparité pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment :

✓ La migration économique masculine : Les hommes étant souvent plus mobiles pour des opportunités professionnelles, notamment dans les secteurs agricoles ; ce qui pourrait contribuer à leur présence accrue dans la commune ;

✓ Les activités économiques dominantes comme le maraichage attirent traditionnellement une main-d'œuvre majoritairement masculine, influençant ainsi la répartition démographique.

***Graphique N° 1** : Répartition par sexe de la population de Diama*

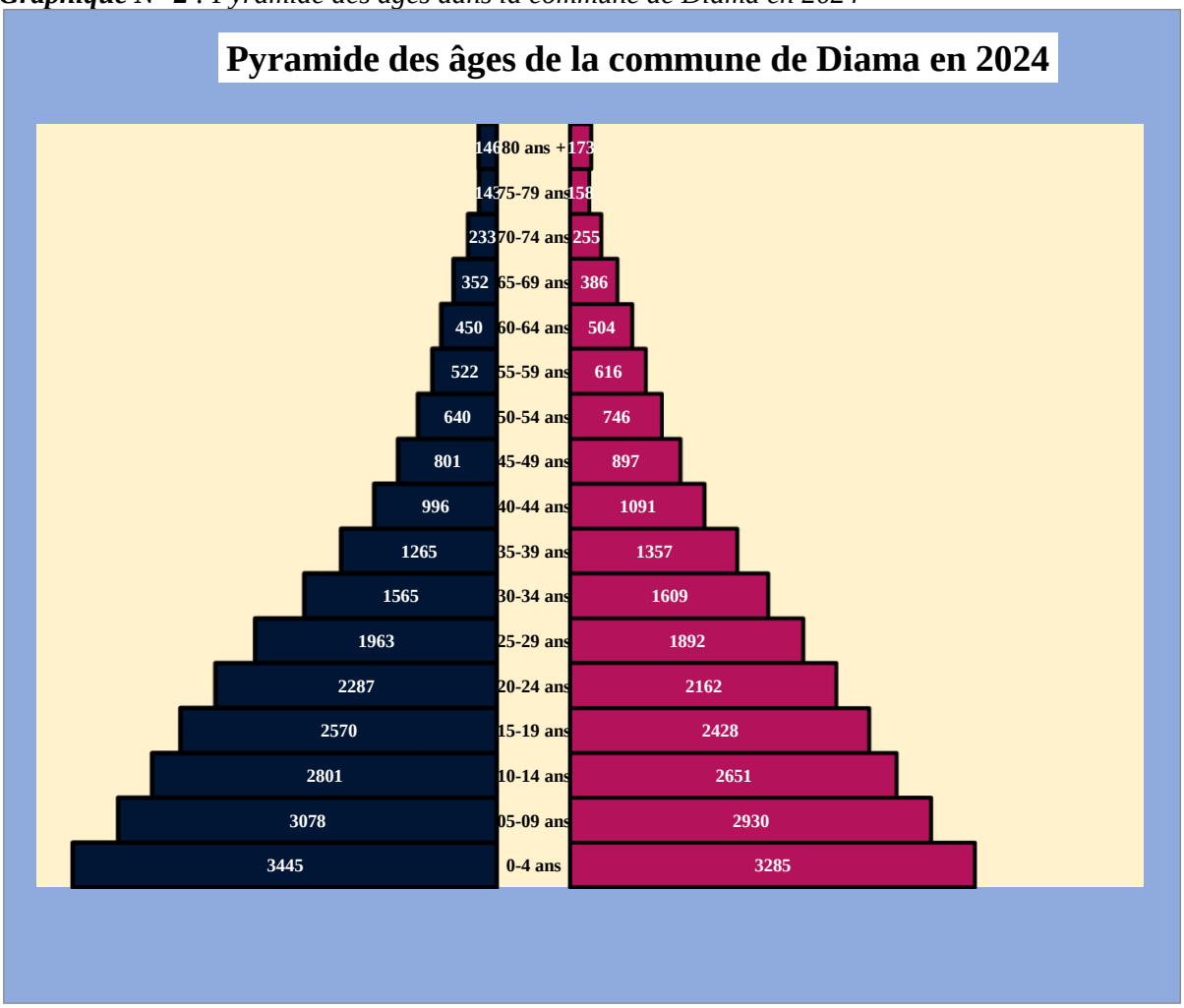


***Source** : ANSD, Rapport Projection de la population du Sénégal (2013-2063)*

☞ Structure par âge : une population jeune et dynamique

La pyramide des âges de Diama présente une structure démographique particulièrement jeune, typique des régions connaissant une croissance démographique soutenue.

***Graphique N° 2** : Pyramide des âges dans la commune de Diama en 2024*



***Source** : ANSD, Rapport Projection de la population du Sénégal (2013-2063)*

Près de 40% de la population a moins de 15 ans ; ce qui témoigne d'une natalité élevée et implique des besoins accrus en matière d'éducation et de santé infantile. Cette jeunesse importante représente à la fois un atout démographique et un défi majeur pour les années à venir, notamment en termes d'absorption future sur le marché du travail. Parallèlement, la tranche des 15-35 ans (37%), constitue une force vive potentielle pour le développement économique, à condition que des politiques adaptées en matière de formation professionnelle et de création d'emplois soient mises en œuvre.

La présence significative de femmes en âge de procréer (24% de la population totale) associée à la proportion importante d'enfants en bas âge (15% pour les 0-4 ans) confirme une fécondité élevée dans la commune. Cette situation appelle des investissements soutenus dans les domaines de la santé maternelle et de la planification familiale. À l'inverse, les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent que 4% de la population, une caractéristique commune aux populations où l'espérance de vie reste modérée et où la transition démographique n'est pas encore achevée. Cette configuration jeune de la population souligne l'urgence de politiques publiques adaptées pour transformer ce potentiel démographique en dividendes économiques.

DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC

II. PROFIL SOCIAL

2.1. EDUCATION

Dans le cadre de l'Objectif 4 de développement durable visant à assurer une éducation de qualité pour tous, la commune de Diama dispose d'une offre éducative diversifiée, comprenant un système formel couvrant tous les niveaux, de la petite enfance à l'enseignement technique et professionnel, ainsi qu'un enseignement arabo-islamique qui évolue en parallèle du cadre officiel.

2.1.1. L'enseignement formel

2.1.1.1.Le développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE)

L'accès à l'éducation préscolaire dans la commune de Diama, bien qu'en progression, reste marqué par une forte irrégularité, passant de 1% en 2016 à 43% en 2017 avant de redescendre à 25% en 2021 puis remonter à 39% en 2022. Ce taux de scolarisation préscolaire de 9,2%, bien en deçà de la moyenne nationale (14%), reflète les défis persistants en matière d'accès équitable à l'éducation (ODD 4).

L'offre actuelle, composée de deux (2) écoles maternelles situées à Maka Diama et Mboundoum Barrage, trois (3) cases des tout-petits construites dans les villages de Mboubène, Taba Dar Salam et Taba Hamétou, ainsi que deux (2) classes préparatoires logées dans les écoles élémentaires de Mboltogne et de Ndioungue Mbéres, couvre partiellement les besoins avec une capacité totale d'accueil de 356 enfants (188 garçons et 168 filles), révélant un maillage territorial insuffisant des structures d'accueil.

***Tableau N° 2** : Situation de l'effectif du préscolaire*

Rubriques	Garçons	Filles	Total
Effectifs	188	168	356
TBPS	9,5%	8,9%	9,2%

***Source** : Diagnostic participatif-PDC de Diama*

La qualité de l'environnement éducatif souffre de lacunes importantes : 18 salles de classe dont seulement deux répondent aux normes, un équipement insuffisant avec 22 tables enfants et 25 chaises enfants pour l'ensemble des structures et des conditions d'hygiène précaires marquées par des latrines souvent mixtes (cases de Taba Dar Salam et Taba Hamétou). La situation nutritionnelle, bien qu'en amélioration avec 65% d'enfants bénéficiant d'une surveillance nutritionnelle et un taux de malnutrition aigüe à 3,3%, reste préoccupante. Les cantines scolaires implantées dans trois structures constituent une avancée notable pour garantir une alimentation saine (ODD 2), mais leur couverture limitée appelle à un renforcement.

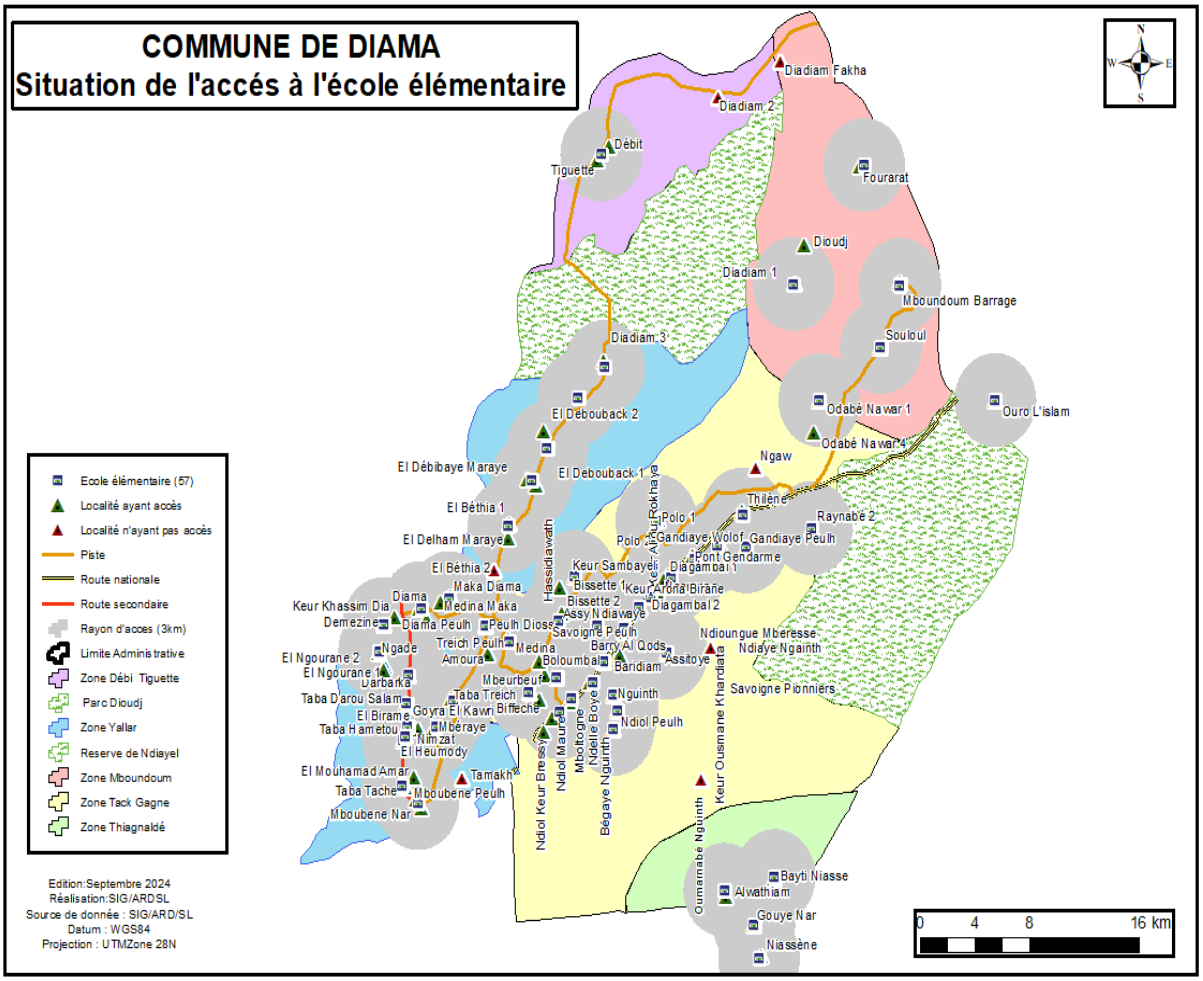
La gestion du système préscolaire présente des disparités marquées entre établissements. Si certaines structures comme l'école maternelle de Maka Diama et celle de Mboundoum Barrage disposent de comité de gestion fonctionnel, d'autres en sont dépourvus. Les infrastructures varient considérablement d'une école à l'autre en termes d'équipements sanitaires, d'accès à l'électricité (3 structures sur 7 bénéficient d'une alimentation électrique) et de clôtures de protection.

2.1.1.2.L'enseignement élémentaire

▪ **Accès et offre éducative : une couverture géographique satisfaisante mais des disparités persistantes**

La commune de Diama dispose d'un maillage scolaire dense avec 56 écoles élémentaires, assurant théoriquement un accès universel à l'éducation de base, comme en témoigne un Taux Brut de Scolarisation (TBS) de 125%.

***Carte N° 3** : Situation de l'accès à l'élémentaire de la commune de Diama*



***Source** : SIG-ARD Saint-Louis*

***Tableau N° 3** : Répartition zonale des établissements de l'élémentaire*

Zones	Localités	Effectif
Débi-Tiguette	Débi-Tiguette, Diadiam 2	2
Mboundoum Barrage	Diadiam 1 (Diadiam Maure), Diadj Fakha (Souloul), Fourarate, Mboundoum Barrage 1, Mboundoum Barrage 2	5
Tack Gagn	Assitoye, Bary Al Qods, Bisset 2, Diagambal, Diagambal 2 (Mbodjène), Gandiaye, Gandiaye Peulh, Mbande, Mbeurbeuf, Mbodjène, Mboltogne, Médina Islam, Ndellé, Ndiaye Nguinth, Ndiol Peulh, Ndiol Maures, Ndioungue Mberess, Nguinth, Ouro L'islam, Pont gendarme, Savoigne, Savoigne Peulh, Thilène, Polo	24
Thiagnaldé	Alwathiam, Beyti Niass, Gouye Nar, Niassène	4
Yallar	Bissette I, Bissette II, Démizine, Diadiam II, Diadiam III, Diama Yallar (2), Diama Thiaguel, El Hamoudi, El Birame (Taba El Yéloul), Gade Tamach (Bégaye Nguinth), Maraye, Mbéraye, Mboubène Maure, Peulh Djoss, Rone, Rawette, Taba Hamétou, Taba Darou Salam I, Taba Tach, Taba Treich, Taba Treich Peulh,	21

***Source** : Diagnostic participatif-PDC de Diama*

Cette performance masque toutefois des inégalités zonales : la zone de Tack Gagn concentre 24 établissements contre seulement 4 à Thiagnaldé, ce qui pourrait refléter des déséquilibres démographiques ou des lacunes dans la planification territoriale. Bien que la couverture des localités soit complète (100%), 30 abris provisoires sur 273 salles de classe (soit 11%) compromettent la qualité de l'accueil, particulièrement dans des écoles comme Diadiam Maure ou Gouye Nar, dépourvues d'eau et de latrines.

Tableau N° 4 : Situation de l'offre de service dans l'élémentaire

INDICATEURS		CARACTERISTIQUES
Infrastructures		56
Salles de classe		273
Effectif des élèves		8250
Effectifs des garçons		3941
Effectif des filles		4309
TBS		125%
Indice de parité F/G		1,09
Equipements annexes	Eau	89%
	Electricité	39%
	Blocs d'hygiène	82%
	Mur de clôture	55%
	Accès à l'internet	8%

Source *: Diagnostic participatif-PDC de Diama*

L'absence de cantines scolaires dans tous les établissements et la faible couverture électrique (46% en 2024) soulignent un décalage avec les cibles de l'ODD 4 a, qui prône des infrastructures adaptées et inclusives.

La qualité de l'éducation dans la commune de Diama est confrontée à des défis multidimensionnels qui entravent la réalisation des cibles de l'ODD 4, notamment en matière d'inclusivité, d'équité et d'acquisition de compétences durables.

Tableau N° 5 : *Indicateurs de suivis des ODD au niveau de l'élémentaire*

Indicateurs proxys	Score	Gap	Cibles PDC2029
Couverture des localités en établissements élémentaires	100%		0
TBS	125%		0
TBA en fin de cycle primaire (2024)	77,07%	22,93%	Elève au CM2
TBA en fin de cycle primaire chez les garçons	85%	15%	Garçons au CM2
TBA en fin de cycle primaire chez les filles	90%	10%	Filles au CM2
Taux brut d'admission au CP ou CE1 par sexe	124,8%	0%	0
Pourcentage d'écoles ayant accès à l'électricité	45,21%	54,79%	31
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à internet	12,33%	87,67%	49 écoles
Pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à l'eau potable	100%	0%	0
Pourcentage d'établissements élémentaires ayant des cantines	0%		Tous les établissements
Pourcentage d'établissements élémentaires disposant de clôture	8,22%	91,78%	51 écoles
Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	35%	65%	(6-12 ans)

Source *: Inspection académique de Saint-Louis*

Les données du Tableau N° 5 révèlent des disparités significatives entre les indicateurs actuels et les objectifs fixés pour 2029, mettant en lumière des lacunes critiques dans l'environnement d'apprentissage.

En effet, l'état des infrastructures scolaires constitue un obstacle majeur à une éducation de qualité. Seules 18% des salles de classe sont équipées de rampes d'accès pour les personnes handicapées ; ce qui contraste fortement avec l'ambition de l'ODD 4.a visant des établissements adaptés à tous. Bien que certaines écoles comme Maka Diama 1 et Mboundoum Barrage disposent de latrines séparées et de dispositifs de lavage des mains, six (6) établissements dont Dar Albarka et Diadiam Maure fonctionnent sans eau ni sanitaires, compromettant la santé et la dignité des élèves. Par ailleurs, seulement 8,22% des écoles sont clôturées, exposant les élèves à des risques sécuritaires, tandis que l'accès à l'électricité (45,21%) et à internet (12,33%) reste insuffisant pour garantir un cadre propice aux apprentissages modernes. Ces lacunes infrastructurelles s'ajoutent à un déficit de 5 enseignants qui se traduit par des classes surchargées (moyenne de 30 élèves), exacerbant les difficultés de suivi individualisé. Cette pénurie contredit directement l'ODD 4.c, qui promeut l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés. Le Taux Brut d'Achèvement (TBA) en fin de primaire (77,07%) révèle un décrochage préoccupant, particulièrement chez les garçons (15% de gap contre 10% pour les filles), soulignant l'urgence de renforcer l'accompagnement pédagogique. L'absence totale de cantines scolaires aggrave les inégalités, privant les élèves de conditions basiques pour se concentrer sur leurs études.

Cette carence alimentaire s'inscrit dans un contexte plus large de privations matérielles, où l'accès minimal à internet (12,33%) limite également l'acquisition de compétences numériques (ODD 4.4), pourtant essentielles dans un monde de plus en plus connecté. Ce retard technologique creuse le fossé avec les cibles de l'ODD 4.7, qui intègre l'éducation au développement durable via des outils modernes. Les écoles comme Ndioungue Mberess (équipée d'électricité) font figure d'exception, tandis que la majorité des établissements peinent à offrir un environnement propice à l'innovation pédagogique.

2.1.1.3.L'enseignement moyen

La commune de Diama dispose de six (6) collèges d'enseignement moyen répartis dans les localités de Débi-Tiguette, Maka Diama, Maraye, Mboltogne, Mboubène et Taba Dar Salam, couvrant 51% des villages. Bien que cette couverture géographique soit significative, elle révèle des lacunes dans l'accès équitable, avec 25 salles de classe seulement dont 4 abris provisoires pour 1 997 élèves ; soit une densité moyenne de 80 élèves par salle. Le déséquilibre genré est marqué par 1 074 filles contre 923 garçons, reflétant une parité favorable aux filles (indice de 1,16), mais masquant des défis spécifiques de rétention des garçons, comme le montre le Taux Brut d'Admission (TBA) en 3ème (40,25% pour les garçons contre 43,57% pour les filles).

***Tableau N° 6** : Indicateurs de suivis des ODD au niveau du cycle moyen*

Indicateurs Proxi	Score	Gap	Cible PDC 2029
TBA en classe de 3ème (moyen) chez les garçons	40,25%	59,75%	935 garçons
TBA en classe de 3ème (moyen) chez les filles	43,57%	56,43%	883 filles
TBA en classe de 3ème moyen	41,91%	58,09%	1818 élèves

***Source** : Inspection académique de Saint-Louis*

L'enseignement moyen dans la commune de Diama présente des résultats académiques globalement positifs, comme en témoignent les indicateurs clés. Avec un taux de promotion interne de 85%, un faible taux d'abandon scolaire de 3% et un taux de réussite aux examens atteignant 88%, ces chiffres reflètent les efforts consentis par les professeurs et l'administration scolaire. Ces performances suggèrent que les méthodes pédagogiques employées et la qualification des enseignants, tous titulaires au minimum d'un bac+3 et bénéficiant de formations continues, portent leurs fruits.

Cependant, cette apparente réussite masque des disparités préoccupantes. En effet, le Taux Brut d'Admission en 3ème (41,91%) montre un effondrement spectaculaire par rapport au taux observé en fin de primaire (87,01%), révélant une rupture majeure dans le parcours éducatif des élèves. Plusieurs facteurs structurels expliquent cette situation. Les infrastructures scolaires, particulièrement dans les collèges de Maka Diama, Maraye et Taba Dar Salam, souffrent d'un déficit criant avec six salles de classe manquantes au total. Le collège de Taba Dar Salam illustre bien ces carences, avec une clôture détruite depuis trois (3) ans, laissant l'établissement vulnérable aux vols et au vandalisme.

L'état des infrastructures scolaires dans les collèges de Diama présente aussi des carences majeures qui contreviennent directement aux standards de l'ODD 4.a concernant des établissements inclusifs et sécurisés. Seuls les collèges de Débi-Tiguette et Maka Diama disposent de cantines scolaires, un service pourtant crucial pour la rétention scolaire, particulièrement des jeunes filles qui bénéficient de compléments nutritionnels en fer. La majorité des établissements souffrent de graves lacunes en matière d'équipements de base : absence de toilettes séparées, accès limité à l'eau potable et à l'électricité, autant de déficits qui compromettent sérieusement les conditions d'apprentissage et le bien-être des élèves.

Par ailleurs, l'environnement scolaire pâtit d'un aménagement inadapté au contexte climatique local. L'absence totale d'arbres d'ombrage dans les cours de récréation expose élèves et enseignants à des conditions thermiques extrêmes pendant les périodes de canicule, particulièrement problématiques dans cette zone sahélienne.

2.1.1.4.L’enseignement secondaire

Le lycée de Maka Diama, seul établissement secondaire de la commune, présente des conditions d'accueil gravement déficientes au regard des standards internationaux. Avec cinq (5) abris provisoires dont quatre (4) sont fortement dégradés pour accueillir 599 élèves, l'indicateur 4.a.1 (établissements scolaires adaptés) est loin d'être atteint. Cette situation compromet directement l'indicateur 4.1.1 (acquisition des savoirs fondamentaux) en créant un environnement peu propice aux apprentissages. L'absence totale de salles permanentes et la précarité des infrastructures expliquent en partie les difficultés d'apprentissage, particulièrement pour les filles qui représentent 49,6% des effectifs mais doivent composer avec des sanitaires inadaptés.

Le lycée de Maka Diama souffre également de carences matérielles sévères qui compromettent directement plusieurs indicateurs clés des ODD. L'absence totale d'équipements numériques fonctionnels entrave l'acquisition des compétences technologiques fondamentales (indicateur 4.4.1), tout en limitant le développement de l'alphabétisation numérique (indicateur 4.6.1). Cette situation prive les élèves des outils nécessaires pour s'adapter aux exigences du marché du travail contemporain. Par ailleurs, l'inexistence d'une bibliothèque scolaire affecte gravement l'indicateur 4.1.1 en restreignant l'accès aux ressources documentaires essentielles

au développement des compétences de base en lecture et écriture, ainsi qu'à l'autonomie intellectuelle des apprenants.

Ces conditions d'enseignement précaires, incluant le manque d'outils pédagogiques modernes et l'isolement géographique de l'établissement , créent des obstacles majeurs à la mise en œuvre de méthodes éducatives efficaces. Ces difficultés sont exacerbées par l'état des infrastructures (indicateur 4.a.1), où l'absence d'espaces d'apprentissage adaptés et d'équipements de base limite considérablement la capacité des enseignants à dispenser une éducation de qualité. Cette situation globale affecte particulièrement l'indicateur 4.2.2 concernant la transition harmonieuse entre les différents niveaux d'enseignement, risquant de créer des ruptures dans les parcours éducatifs des élèves.

2.1.1.5.Formation technique et professionnelle

Le Centre Sectoriel de Formation Professionnelle aux Métiers du Machinisme agricole (CSFP-MEM) de Ndiol Peulh représente un pôle stratégique pour le développement des compétences techniques dans la commune, contribuant directement à plusieurs indicateurs ODD. Avec ses six formateurs qualifiés, ses quatre salles de formation et ses deux ateliers équipés de technologies modernes, l'établissement répond partiellement aux exigences de l'indicateur 4.a.1 concernant les infrastructures éducatives adaptées. Cependant, la faible proportion de filles (9 sur 48 apprenants) interroge sur l'égalité d'accès à cette formation (indicateur 4.2.2), tandis que l'absence de certains équipements modernes comme les moissonneuses-batteuses limite l'acquisition de compétences techniques complètes (indicateur 4.1.1).

Pour optimiser son impact sur les indicateurs ODD, le centre doit renforcer son plateau technique par l'acquisition d'équipements modernes et de protections individuelles, essentiels pour répondre aux standards de l'indicateur 4.c.1 relatif aux enseignants qualifiés. Le partenariat actif avec plusieurs organismes internationaux (USAID, JICA, FIDA) constitue une base solide pour développer l'alphabétisation numérique (indicateur 4.6.1) et élargir l'offre de formation. Une attention particulière devrait être portée à la promotion de la mixité dans les formations pour garantir une véritable égalité des chances, tout en maintenant la qualité pédagogique déjà reconnue grâce à son environnement d'apprentissage pratique et son campus intégré avec hébergement.

2.1.1. L’enseignement non formel

2.1.1.1.L’enseignement arabo islamique

L'enseignement arabo-coranique à Diama, avec ses 75 écoles coraniques traditionnelles et 35 écoles arabes accueillant des apprenants de 3 à 30 ans, présente une particularité notable : environ 30% des élèves fréquentent simultanément les établissements conventionnels, créant ainsi un pont informel entre les deux systèmes éducatifs. Cependant, cette importante composante du paysage éducatif local peine à répondre aux standards de l'ODD 4.a.1 concernant les environnements d'apprentissage sûrs et adaptés. La majorité des daaras fonctionnent dans des conditions précaires, avec des cours dispensés à même le sol dans des espaces improvisés, tandis que seulement 20 établissements disposent de latrines adéquates, situation qui affecte directement la qualité de l'enseignement et la santé des apprenants.

Pour répondre aux exigences des ODD, particulièrement les indicateurs 4.1.1 (acquisition des savoirs fondamentaux) et 4.2.2 (accès à un enseignement préprimaire de qualité), des efforts concertés doivent porter sur l'amélioration des infrastructures d'apprentissage et des conditions d'hygiène dans les daaras. La modernisation progressive des espaces éducatifs, couplée à une meilleure formation des enseignants coraniques (indicateur 4.c.1), pourrait permettre d'articuler plus efficacement cet enseignement traditionnel avec les objectifs d'alphabétisation numérique. Cette approche respecterait la spécificité culturelle de l'enseignement coranique tout en l'inscrivant dans une démarche qualitative conforme aux ambitions du Programme 2030 pour l'éducation inclusive et équitable.

2.1.1.2.L'alphabétisation

La commune de Diama souffre d'une carence notable en programmes d'alphabétisation depuis l'arrêt des initiatives étatiques des années 2000-2010. Bien que les données spécifiques fassent défaut, le taux d'analphabétisme, particulièrement chez les femmes engagées dans les activités génératrices de revenus (GPF, GIE, organisations artisanales), reste alarmant. Ces femmes actives dans le secteur informel, le microcrédit et l'artisanat expriment pourtant un besoin pressant de formation de base, tant pour gérer leurs activités économiques que pour participer pleinement à la vie sociale et communautaire.

Face à cette situation, la mise en place d'un programme d'alphabétisation adapté aux réalités locales de Diama s'impose comme une priorité pour atteindre les objectifs d'éducation pour tous. Une telle initiative devrait cibler particulièrement les femmes actives, en intégrant des modules pratiques liés à leurs activités économiques, tout en s'inscrivant dans une démarche plus large de renforcement des capacités communautaires. Cette approche répondrait directement aux besoins exprimés tout en contribuant à réduire les inégalités d'accès à l'éducation de base dans la commune.

Le système éducatif de Diama, bien que marqué par des progrès notables dans certains domaines, reste confronté à des défis multidimensionnels qui exigent une intervention intégrée et coordonnée pour atteindre les cibles de l'ODD 4. Dès le préscolaire, les inégalités d'accès et de qualité persistent, nécessitant une amélioration des infrastructures et un renforcement des capacités de gestion locale. Dans l'élémentaire, l'inclusivité infrastructurelle, la formation des enseignants et la transition numérique constituent des priorités pour garantir une éducation équitable et adaptée aux besoins du XXIe siècle. L'enseignement moyen et secondaire souffrent de lacunes critiques en termes d'infrastructures (salles de classe, équipements numériques) et de ressources humaines, tandis que la formation professionnelle et l'enseignement arabo-islamique requièrent une modernisation des plateaux techniques et une meilleure articulation avec les standards éducatifs nationaux. Enfin, l'absence de programmes d'alphabétisation adaptés aux femmes actives limite l'autonomisation des communautés vulnérables. Pour transformer durablement son paysage éducatif, Diama doit conjuguer investissements matériels, renforcement des compétences pédagogiques et partenariats stratégiques, en alignement avec les ambitions du Programme 2030 pour une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous.

***Tableau N° 7** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'éducation*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ **Préscolaire :** ✓ Taux de couverture insuffisant (39% en 2022) ; ✓ Déficit d'infrastructures adaptées (18 salles dont seulement 2 normées) ; ✓ Manque de matériel pédagogique (22 tables et 25 chaises seulement). ▪ **Enseignement élémentaire :** ✓ 30 abris provisoires sur 273 salles de classe ; ✓ Déficit de 5 enseignants ; ✓ Accès limité à l'électricité (39%) et internet (8%). ▪ **Enseignement moyen :** ✓ Collège de Maraye fonctionnant sous abris provisoires ; ✓ Déficit de 6 salles de classe ; ✓ Absence de salles informatiques et bibliothèques. ▪ **Enseignement secondaire :** ✓ Lycée de Maka Diama en abris provisoire ; ✓ Aucun équipement numérique fonctionnel ; ▪ **Enseignement arabo-coranique :** ✓ 75 daaras avec conditions d'apprentissage précaires ; ▪ **Alphabétisation :** ✓ Absence de programmes structurés depuis 2010 ; ✓ Taux d'analphabétisme élevé chez les femmes (28%).	▪ **Infrastructures :** ✓ Renforcer les structures du préscolaire ; ✓ Construire 12 salles permanentes pour le lycée ; ✓ Réhabiliter le collège de Maraye ; ✓ Généraliser les rampes d'accès et sanitaires séparés ; ✓ Améliorer les conditions des daaras. ▪ **Ressources humaines :** ✓ Recruter 5 enseignants pour l'élémentaire ; ✓ Former les enseignants aux pédagogies actives ; ▪ **Equipements :** ✓ Créer des salles informatiques dans tous les collèges ; ✓ Doter les écoles de mobilier adapté ; ✓ Fournir des kits pédagogiques aux daaras. ▪ **Programmes :** ✓ Relancer les programmes d'alphabétisation pour adultes ; ✓ Développer des cantines scolaires ; ✓ Mettre en place un système de transport scolaire. ▪ **Gouvernance :** ✓ Renforcer le partenariat avec les ONG et bailleurs ; ✓ Impliquer les communautés dans la gestion scolaire ; ✓ Créer un observatoire local de la qualité éducative.

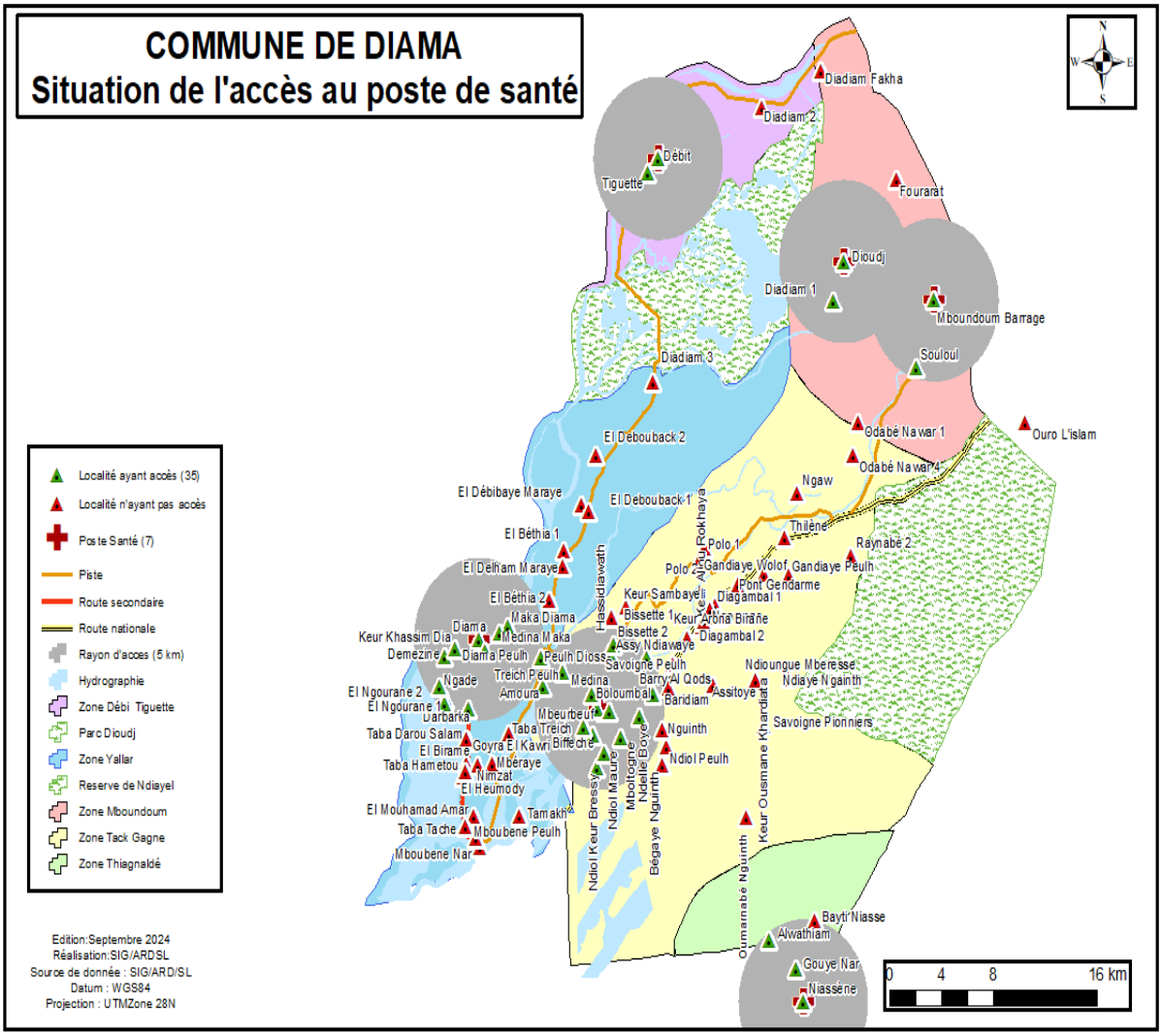
***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.2. SANTE

2.2.1. Couverture sanitaire

La couverture sanitaire de la commune de Diama révèle des disparités criantes entre ses différents villages, avec six (6) postes de santé situés à Diama, Débi-Tiguette, Mboundoum Barrage, Savoigne Pompiers, Djoudj et Niassène, complétés par vingt (20) cases de santé réparties dans vingt-cinq (25) autres localités.

***Carte N° 4** : Situation de l'accès à l'élémentaire de la commune de Diama*



***Source** : SIG-ARD Saint-Louis*

***Tableau N° 8** : Situation des indicateurs sanitaires dans la commune de Diama*

Indicateurs	Caractéristiques
Nombre de structures	- 06 postes de santé - 22 cases de santé dont 02 hors de la commune
Personnels	☞ **Personnel qualifié :** 08 Infirmiers, 04 Sages-femmes ; ☞ **Personnel communautaire :** 12 ASC, 119 Relais, 48 Badianou Gokh ; ☞ **Personnel d'appoint :** 05 Gardiens, 05 Techniciennes de surface, 04 Chauffeurs.
Logistique roulante	**04 ambulances** : postes (Diama, Débi-Tiguette, Mboundoum Barrage et Savoigne Pompiers)
Eau, Electricité, toilettes et internet	Couverture moyen

***Source :** Diagnostic sectoriel-PDC Diama*

A la lumière du Tableau N°8, il existe encore des lacunes critiques dans le système sanitaire qui entravent l'atteinte des ODD 3. Avec seulement six (6) postes de santé et vingt-deux (22) cases de santé (dont 2 hors commune), la couverture infrastructurelle reste insuffisante pour garantir l'accès universel aux soins (ODD 3.8). Le personnel qualifié limité (8 infirmiers et 4 sages-femmes) ne permet pas de répondre aux normes PNDSS, compromettant ainsi les cibles 3.1 (mortalité maternelle) et 3.2 (mortalité infantile), notamment dans les zones enclavées

comme Djoudj et Débi-Tiguette où les accouchements non assistés persistent. La logistique roulante (4 ambulances) et la couverture moyenne en eau/électricité reflètent des défis environnementaux (ODD 3.9) aggravant les maladies hydriques et respiratoires (ODD 3.3). Par ailleurs, la faible participation des femmes aux décisions sanitaires (8%) et l'usage minimal de méthodes modernes de planification familiale (2,1%) soulignent des inégalités de genre criantes (ODD 3.7).

***Tableau N° 9** : Couverture en postes de santé et personnel qualifié selon les normes PNDS*

Catégorie	Effectif	Couverture	Norme PNDS	Gaps
Poste de santé	6	7679	5000-7500 habitants	1
Infirmier	8	5759	5000-7500 habitants	1
Sage-femme	5	2655	1500-2000 habitants	2

***Source :** Diagnostic sectoriel-PDC Diama*

Le Tableau N°9 met en lumière des insuffisances criantes dans la couverture sanitaire où seulement 8 infirmiers desservent 7 679 habitants :soit un ratio alarmant de 1 pour 960, bien inférieur à la norme PNDSS de 1/5 000 et 5 sages-femmes couvrent 2 655 femmes en âge de procréer, contre une norme recommandée de 1/1 500-2 000. Cette situation viole manifestement les cibles de l'ODD 3.8 sur la couverture universelle et de l'ODD 3.c relatif au personnel qualifié, avec des conséquences particulièrement graves dans les villages enclavés.

Dans les zones isolées comme Djoudj et Débi-Tiguette, ces lacunes prennent une dimension critique. Le poste de santé de Djoudj, installé dans un poste de commandement du parc, et celui de Débi-Tiguette, contraint à une unique salle polyvalente servant à la fois de salle d'accouchement, d'observation et de suite de couches, illustrent le délabrement des infrastructures. Ces conditions précaires s'aggravent encore à Mboundoum Barrage par l'absence de logements pour le personnel soignant, et au poste de santé de Diama par une mixité inappropriée entre espaces médicaux et résidentiels, compromettant gravement les standards de qualité (ODD 3.8).

Ces défaillances structurelles exacerbent la persistance de pathologies préoccupantes. Les maladies hydriques (bilharziose, diarrhées) et respiratoires (37-40% des consultations pédiatriques) trouvent leur origine dans le manque d'eau potable et d'assainissement (ODD 3.9), tandis qu'un taux de malnutrition aiguë atteignant 17,2%, témoigne de l'échec des politiques nutritionnelles (ODD 2.2 et 3.2). L'absence d'ambulances fonctionnelles dans de nombreuses localités vient encore aggraver ce tableau déjà critique.

L'enclavement géographique de villages comme Djoudj et Débi-Tiguette génère une spirale de conséquences sanitaires dramatiques. Le non-respect des calendriers de consultations prénatales menace directement l'ODD 3.1 sur la mortalité maternelle, tandis que les accouchements à domicile et les retards de vaccination infantile (0-5 ans) compromettent l'ODD 3.2. Même le poste de Diama, pourtant relativement mieux doté, pâtit de graves problèmes infrastructurels - salles inadaptées et cloisonnements déficients - qui contribuent à expliquer le faible recours aux méthodes modernes de planification familiale (18% contre 20% régional, ODD 3.7) et la marginalisation persistante des femmes dans les décisions sanitaires (8% seulement de participation). Ces différents éléments dessinent un système de santé en tension, où chaque déficit renforce les autres, créant un cercle vicieux difficile à briser sans intervention multidimensionnelle.

Pour redresser cette situation, une intervention multisectorielle s'impose :

- ✓ Construction urgente d'un poste de santé aux normes à Djoudj,
- ✓ Recrutement ciblé de sages-femmes pour les zones enclavées ;
- ✓ Amélioration de l'accès à l'eau potable.

La protection sociale à Diama, bien que structurée autour de programmes comme les Bourses de Sécurité Familiale (BSF) avec 862 ménages couverts et la Couverture Maladie Universelle (CMU), révèle des lacunes criantes. Il s'agit des retards chroniques de financement, ciblage imprécis des bénéficiaires (seuls 78 ménages vulnérables sur 589 accèdent au Programme de Résilience Agricole **(**PRA) et l'inefficacité à réduire les inégalités de genre, comme en témoignent les indicateurs du Tableau N°10.

***Tableau N° 10** : Indicateurs ODD dans le secteur de la santé*

Indicateurs localisés	Valeurs
Proportion de femmes en âge de reproduction (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2,1%
Taux de prévalence de la consommation de tabac	1,9%
Participation des femmes à la prise de décision sur la santé reproductive	8%

Source : *Diagnostic sectoriel-PDC Diama*

Le taux dérisoire de 2,1% d'utilisation des méthodes modernes de planification familiale (ODD 3.7) et la faible participation des femmes aux décisions sanitaires (8%) reflètent des barrières systémiques, tandis que le taux de consommation de tabac (1,9%) masque des risques sanitaires sous-jacents (ODD 3.4). Ces données soulignent l'urgence d'une réforme multidimensionnelle :

⇨ Le renforcement des infrastructures (poste de santé à Djoudj pour améliorer l'accès aux soins, ODD 3.8) ;

⇨ Le recrutement de personnel qualifié ;

⇨ L'optimisation des filets sociaux existants pour mieux cibler les vulnérabilités, notamment celles liées au genre et à la malnutrition infantile (ODD 3.2).

Face aux défis sanitaires de la commune de Diama, une intervention coordonnée s'avère indispensable pour répondre aux cibles des ODD 3. La priorité absolue consiste en la construction immédiate d'un poste de santé aux normes à Djoudj (ODD 3.8) et le recrutement ciblé de sages-femmes dans les zones enclavées (ODD 3.c), mesures cruciales pour réduire la mortalité maternelle (ODD 3.1) et infantile (ODD 3.2). Parallèlement, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et la rénovation des infrastructures existantes (salles spécialisées, logements médicaux) s'imposent pour lutter contre les maladies hydriques et respiratoires (ODD 3.3 et 3.9). Le renforcement des programmes de protection sociale (CMU, BSF) doit s'accompagner d'une campagne intensive de sensibilisation communautaire sur la santé reproductive (ODD 3.7) et nutritionnelle, tout en intégrant des mécanismes de prévention des maladies non transmissibles liées au tabagisme (ODD 3.4). Cette approche multisectorielle, inspirée des meilleures pratiques en soins de santé primaires, nécessite une mobilisation exceptionnelle des acteurs locaux et nationaux pour transformer durablement le système de santé de Diama et en faire un véritable levier de développement équitable d'ici 2030.

***Tableau N° 11** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de la santé*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ **Déficit criant en personnel qualifié ;** ▪ **Infrastructures inadaptées :** ✓ Poste de Djoudj hébergé dans un poste de commandement ; ✓ Salle polyvalente unique à Débi-Tiguette ; ✓ Mixité inappropriée des espaces au poste de Diama ; ▪ **Plateau technique déficient :** ✓ 4 ambulances seulement pour toute la commune ; ✓ Matériel médical obsolète ou absent ; ▪ **Couverture nutritionnelle insuffisante :** (65% vs 80% cible) ; ▪ **Absence d'appui de la commune dans la prise en charge du personnel qualifié et communautaire** ; ▪ **Protection sociale inefficace :** CMU et BSF avec retards de paiement chroniques	▪ **Renforcement des ressources humaines :** ✓ Recrutement urgent de 10 sages-femmes ; ✓ Formation continue du personnel existant : ✓ Amélioration des conditions de travail ; ▪ **Modernisation des infrastructures** ✓ Construction d'un poste de santé aux normes à Djoudj ; ✓ Rénovation complète des 6 postes existants ; ✓ Equipement en salles spécialisées et blocs sanitaires ; ▪ **Amélioration des services :** ✓ Acquisition de 5 ambulances supplémentaires ; ✓ Mise en place de protocoles de soins standardisés ; ▪ **Optimisation de la protection sociale :** ✓ Digitalisation des paiements CMU/BSF ; ✓ Élargissement du PRA à 300 ménages vulnérables ; ▪ **Gouvernance sanitaire :** ✓ Implication accrue des relais communautaires ; ✓ Plateforme de coordination commune/ONG/bailleurs

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

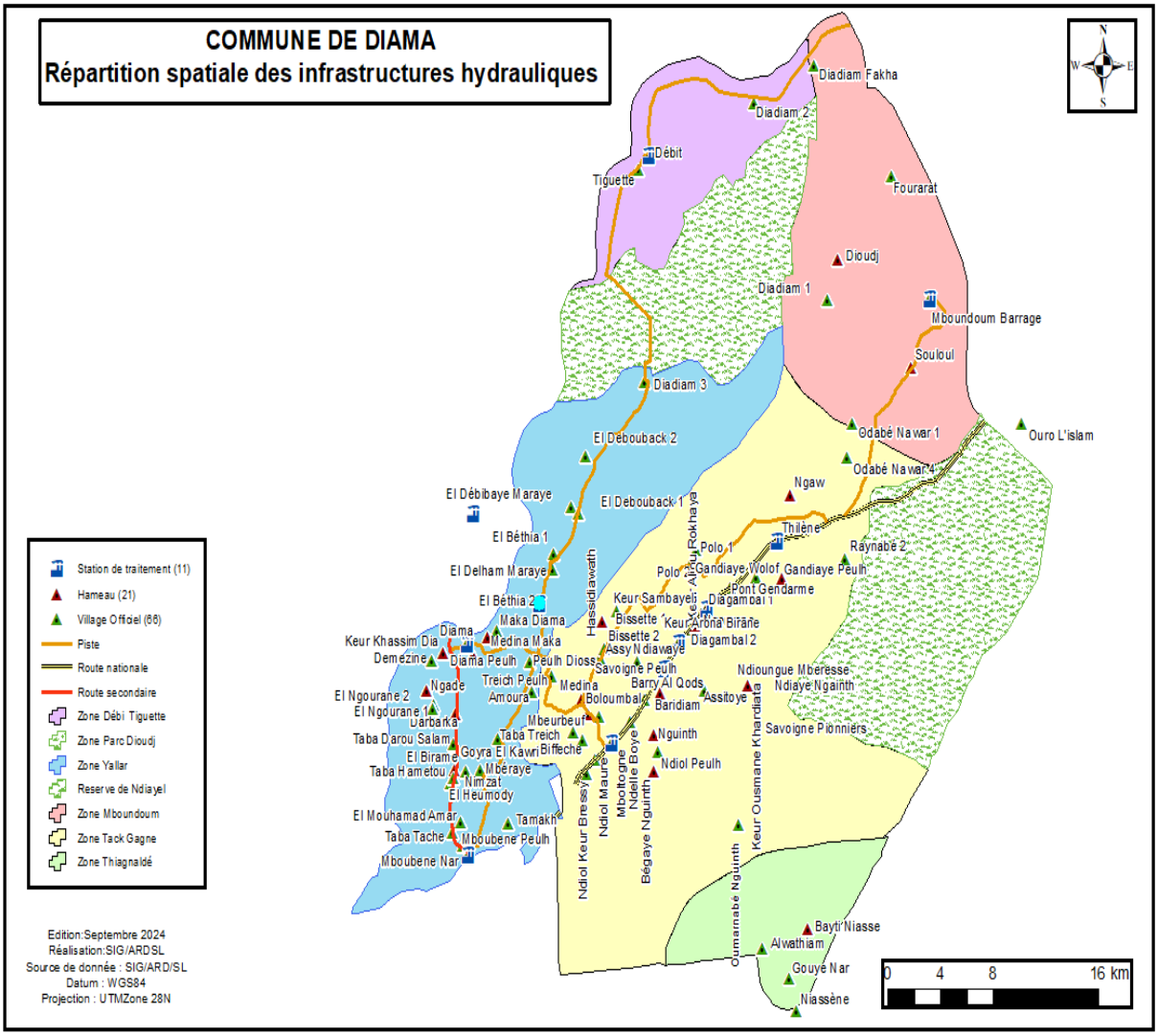
2.3. EAU & ASSAINISSEMENT

2.3.1. Eau

La commune de Diama affiche un taux global de couverture en eau potable de 82% en 2025, avec 88% des villages officiellement raccordés à un réseau. Cependant, cette moyenne masque de profondes disparités territoriales qui reflètent les inégalités d'accès à cette ressource essentielle. Les zones de Mboundoum Barrage (9%), Thiagnaldé (38%) et Dandé Mayo (60%) présentent des taux particulièrement critiques, contrastant fortement avec les performances de Yallar et Débi-Tiguette qui atteignent près de 98% de couverture.

Plusieurs facteurs expliquent ces écarts persistants. Les infrastructures vieillissantes, comme les stations de Diagambal (construite en 1994) et de Mboundoum Barrage (2008), montrent leurs limites techniques, tandis que les coûts élevés de raccordement sous gestion privée constituent un obstacle majeur pour les ménages les plus modestes. Les problèmes énergétiques, notamment les coupures fréquentes à Tack Gagn, viennent encore compliquer la situation. Paradoxalement, deux stations construites par l'OMVS à El Dédouback et El Béthia II restent inopérantes faute d'alimentation électrique, illustrant les dysfonctionnements dans la coordination des différents acteurs.

***Carte N° 5** : Situation de l'accès à l'eau potable dans la commune de Diama*



***Source** : SIG-ARD Saint-Louis*

Le patrimoine hydraulique communal, pourtant substantiel avec ses onze (11) unités de potabilisation, souffre d'une gestion fragmentée entre les ASUREP et des opérateurs privés comme la SEOH. Cette diversité de gestion, dans le cadre de la réforme de l'hydraulique rurale pilotée par l'OFOR, vise théoriquement à améliorer la qualité du service et la tarification. Dans les faits, elle génère des tensions sociales, particulièrement dans les zones sous concession privée où les coûts de branchement sont perçus comme prohibitifs par les populations locales.

Face à ces défis complexes, plusieurs mesures urgentes s'imposent pour atteindre la cible 6.1 des ODD (accès universel à l'eau potable d'ici 2030). L'autonomisation énergétique des stations via l'installation de panneaux solaires permettrait de sécuriser l'alimentation en eau. Le renforcement des réseaux dans les zones les plus déficitaires (Yallar, Tack Gagn) et la mise en place de mécanismes de subvention pour les branchements domiciliaires apparaissent comme des priorités absolues. Ces interventions devront s'accompagner d'une meilleure coordination entre les différents acteurs (commune, OFOR, opérateurs privés) pour garantir une gestion plus équitable et durable de cette ressource vitale.

2.3.2. Assainissement

L'accès aux services essentiels à Diama présente des avancées contrastées, marquées par une couverture en eau potable relativement élevée (82 %) mais des lacunes criantes en matière d'assainissement. Seulement 38 % des ménages disposent de latrines adéquates, un retard qui expose les populations, notamment dans les zones défavorisées comme Mboundoum et Tack Gagn, à des risques sanitaires et environnementaux accrus. Les rejets sauvages de boues de vidange, faute de système collectif de gestion des eaux usées, aggravent cette situation, particulièrement le long du fleuve Sénégal. Pourtant, des progrès notables ont été enregistrés dans l'hygiène, avec un taux de couverture en dispositifs de lavage des mains passé de 0 % en 2016 à 77 % en 2022, grâce à l'appui de partenaires tels que l'UNICEF et Plan International Sénégal. Malgré ces efforts, le gap de 62 % pour l'assainissement amélioré reste un défi majeur pour atteindre la cible de 100 % fixée à l'horizon 2029, exigeant des investissements massifs dans des infrastructures durables et une sensibilisation accrue des populations.

***Tableau N° 12** : Indicateurs proxi de l'ODD6 dans la commune de Diama*

Indicateurs localisés	Score	Gap	Cibles PDC 2029
Accès à l'eau potable	82%	18%	100%
Pourcentage de ménages raccordés en eau potable	ND		**100%**
Pourcentage de ménages ayant accès à un assainissement amélioré	38%	62%	100%
Montant des investissements consacrés à l'eau et à l'assainissement.	ND		
Accès à un dispositif de lavage des mains avec l'eau et du savon.	77%.	%	100%
Pourcentage de ménages ayant un dispositif de lavage des mains	0%	100%	100%

***Source :** Diagnostic sectoriel-PDC Diama*

La gestion de l'eau et de l'assainissement à Diama souffre également de limites structurelles, notamment une centralisation excessive et une faible inclusion des femmes dans les instances décisionnelles, alors qu'elles assument 80 % des tâches liées à l'eau. Les défis techniques, comme les pressions insuffisantes dans les réseaux ou la dépendance à l'électricité, compromettent la qualité du service, tandis que la réforme de l'hydraulique rurale doit concilier tarifs abordables et contrôle public rigoureux. Pour combler ces lacunes, les partenariats internationaux (OMVS, Agence de l'eau Adour-Garonne) pourraient être renforcés, notamment pour financer des études techniques et des projets pilotes alignés sur les ODD. En parallèle, un système de suivi plus robuste s'impose pour pallier l'absence de données sur les investissements et les raccordements réels, afin d'orienter efficacement les politiques vers les zones les plus vulnérables, où les besoins restent prioritaires.

La commune de Diama incarne les paradoxes de l'accès à l'eau et à l'assainissement au Sénégal, où des infrastructures existantes mais inégalement réparties, une gestion fragmentée et des disparités de genre persistantes entravent l'atteinte des ODD. Pour combler ces lacunes, une stratégie intégrée doit prioriser les zones vulnérables comme Mboundoum Barrage et Tack Gagn par des investissements ciblés. L'optimisation des partenariats avec l'OMVS et les bailleurs internationaux permettrait de développer des solutions énergétiques durables, tandis que des campagnes de sensibilisation capitalisant sur les succès comme l'expansion des dispositifs de lavage des mains pourraient améliorer les pratiques d'hygiène.

***Tableau N° 13** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'eau et de l'assainissement*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ **Accès limité à l'eau potable** : ✓ 50 localités (dont 45 hameaux) non raccordées au réseau ; ✓ Plus de 700 ménages sans point d'eau potable ; ✓ Ruptures fréquentes dans la distribution. ▪ **Déficits criants en assainissement :** ✓ Absence de système d'évacuation des eaux usées et pluviales ; ✓ Rejets sauvages de boues de vidange ; ▪ **Aucun système de collecte des ordures ménagères.**	▪ **Renforcer l'accès à l'eau potable :** ✓ Extension du réseau vers les localités non desservies ; ✓ Réparation des infrastructures défectueuses pour réduire les coupures ; ✓ Construction d'ouvrages de stockage pour sécuriser l'approvisionnement ; ▪ **Améliorer l'assainissement et l'hygiène** : ✓ Construction de systèmes d'évacuation des eaux usées et pluviales ; ✓ Promotion de toilettes durables ; ✓ Sensibilisation accrue aux bonnes pratiques d'hygiène. ▪ **Mettre en place une gestion durable des déchets** : ✓ Développement d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères. ✓ Implication des communautés dans des initiatives de salubrité.

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.4. HABITAT & CADRE DE VIE

Le secteur de l'habitat et du cadre de vie joue un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment face aux défis d'une urbanisation non maîtrisée, de l'insalubrité croissante et des risques climatiques récurrents. Les inondations, l'érosion côtière et les sécheresses fragilisent les infrastructures tout en aggravant les inégalités d'accès aux services de base, tels que l'eau potable, l'assainissement et l'électricité, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines marginalisées. Cette situation exacerbe les problèmes sanitaires et environnementaux, avec une gestion inadéquate des déchets et une pression démographique accrue sur des logements souvent précaires. Pour répondre à ces enjeux, une approche intégrée s'impose, combinant aménagement urbain durable, inclusion sociale et renforcement de la résilience climatique, conformément aux cibles des ODD 11, notamment l'ODD 11.3 (urbanisation inclusive) et 11.6 (réduction de l'impact environnemental des villes).

Pour transformer ces défis en opportunités, des actions prioritaires doivent être mises en œuvre, alignées sur les indicateurs ODD 11.7 (espaces publics sûrs et inclusifs) et 11.a (renforcement des liens entre zones urbaines, périurbaines et rurales). Cela passe par la réhabilitation des quartiers précaires et la promotion de logements sociaux abordables, afin de limiter l'étalement urbain anarchique. Le développement d'infrastructures durables, incluant l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement, la création d'espaces verts et d'équipements publics, est essentiel pour améliorer la qualité de vie. Par ailleurs, des mesures de résilience climatique, telles que la construction de digues anti-inondations et le reboisement des zones à risque, doivent être accompagnées de l'utilisation de matériaux locaux résistants et de campagnes de sensibilisation pour une meilleure appropriation communautaire.

***Tableau N° 14** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'habitat & du cadre de vie*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ Occupation désorganisée des espaces publics ; ▪ Présence de quartiers informels et insalubres ; ▪ Système de gestion des déchets inefficace ; ▪ Vulnérabilité accrue aux changements climatiques (inondations, érosion) ; ▪ Déficit d'accès aux services de base dans les zones périurbaines	▪ Elaboration d'un plan d'urbanisme réglementaire ; ▪ Régularisation foncière et restructuration des quartiers précaires. ; ▪ Mise en place d'un système intégré de gestion des déchets (collecte, tri, recyclage) ; ▪ Aménagement d'espaces verts et d'infrastructures publiques (marchés, latrines) ; ▪ Programmes de reboisement et protection des zones à risques climatiques ; ▪ Extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement ; ▪ Sensibilisation permanente sur l'hygiène et la salubrité publique

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.5. JEUNESSE ET EMPLOI

La jeunesse de Diama, bien que représentant une force vive et qualifiée, fait face à des obstacles majeurs qui freinent sa pleine participation au développement économique local. Avec une population jeune majoritairement active et disposant de compétences variées, notamment dans le secteur agroalimentaire porteur qui compte une vingtaine d'entreprises dont cinq partenaires de la commune, le potentiel de croissance est réel. Des structures comme le CSFP-MEM pour la formation en machinisme agricole, les associations dynamiques et le Conseil communal de la jeunesse offrent des bases solides pour structurer une politique locale de l'emploi. Cependant, cette dynamique est compromise par l'exode rural croissant, la marginalisation des jeunes dans les processus décisionnels, et les difficultés persistantes d'accès aux financements et aux informations sur les opportunités d'emploi. Ces défis, s'ils ne sont pas relevés, risquent de transformer le dividende démographique en fardeau économique.

***Tableau N° 15** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'habitat & du cadre de vie*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ Participation limitée des jeunes dans les instances décisionnelles communales ; ▪ Exode rural important des jeunes en quête d'opportunités ; ▪ Déficit d'information sur les offres d'emploi et formations disponibles ; ▪ Accès difficile aux crédits et dispositifs de financement ; ▪ Disproportion entre formations disponibles et besoins du marché local.	▪ Création d'un Bureau d'Information et de Promotion de l'Emploi Local (BIPEL) ; ▪ Développement d'une plateforme numérique centralisant les opportunités.

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.6. SPORT, CULTURE & LOISIRS

2.6.1. Sport

Le paysage sportif et culturel de Diama s'articule autour de ses différentes localités, révélant à la fois un dynamisme associatif remarquable et des carences infrastructurelles criantes. Les quarante-six (46) associations sportives et culturelles (ASC) actives sur le territoire communal se concentrent principalement dans les zones 9 et 11 de l'ODCAV de Dagana, avec une implantation significative dans des localités comme Diama (chef-lieu), Gandiaye, Mbodjiène et Nakhla.

***Tableau N° 16** : Situation des ASC de la commune de Diama*

Zones	Dénomination des ASC affiliées	Effectif	Reconnaissance juridique
11 ODCAV DAGANA	Ndiongue, « Karamatou », Diagambal, Dioubo, Espoir de Ndellé, Mboltogne, Ndiol, Diokko, Baridiam, Dar Salam de Gandiaye, Biffèche, Savoigne, Timtimol, Mbodjiène, Ngomène, Deggo de Mbodjiène, Mberess, Diappo de Gandiaye, Renaissance, Mbeurbeuf)	**20**	Diokko, Biffèche et Mbodjiène et 15 en cours de formalisation
9 ODCAV DAGANA	Deux Barack, Samba Amady Diallo, El Hamody, Habab, Teranga de Nakhla, Goria El Kori, Taba Dar Salam, Ngade, Dimijeux, Diama, Medina Maka, Maka Diama, Amoura, Treich, Mberaye, Nimzate, Magou Taye, Mboubène, Rawette, Maraye, Ndigue, Rone, Diadiam, Mbar mi, El Biram, Tamakh	**26**	Toutes formelles

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

Le chef-lieu abrite ainsi le seul terrain de football clôturé de la commune, bien que dépourvu d'installations annexes essentielles, tandis que Ndiol Maure dispose d'un modeste terrain de basketball intégré à son école élémentaire. Ces équipements, bien qu'insuffisants, constituent néanmoins des points névralgiques de la vie communautaire, particulièrement pour la jeunesse locale.

2.6.2. Culture & Loisirs

La répartition géographique des activités culturelles met en lumière des disparités territoriales marquées qui appellent une intervention ciblée. Si des localités comme Gandiaye et Medina Maka vibrent au rythme des traditions Maures et Peulhs lors des manifestations culturelles, l'absence d'espaces dédiés contraint ces expressions à s'épanouir dans des conditions précaires, souvent sur des terrains vagues ou des espaces publics inadaptés. Cette situation limite considérablement le potentiel de développement culturel et économique lié à ces activités, alors même qu'elles pourraient constituer des leviers puissants de cohésion sociale et d'attractivité territoriale. La concentration des rares infrastructures dans le chef-lieu laisse par ailleurs les localités périphériques dans une situation de relatif isolement en matière d'accès aux loisirs et à la pratique sportive organisée.

Face à ces constats, une stratégie d'aménagement équilibrée du territoire s'impose, combinant réhabilitation des infrastructures existantes et création de nouveaux équipements répartis stratégiquement. La priorité pourrait ainsi être donnée à la transformation du terrain de football de Diama en un complexe sportif digne de ce nom, tout en développant des plateformes polyvalentes dans des localités secondaires comme Mbodjiène et Nakhla. Ces investissements, s'ils sont pensés en synergie avec les dynamiques culturelles locales et les spécificités ethnoculturelles de chaque zone, pourraient redessiner la carte des loisirs à Diama tout en répondant aux objectifs de développement durable relatifs à l'éducation, la santé et l'inclusion sociale.

***Tableau N° 17** : Synthèse des contraintes et défis du secteur du sport, culture & loisirs*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ Infrastructures sportives inadéquates : ✓ Un seul terrain de football clôturé, sans vestiaires ni sanitaires ; ✓ Terrain de basketball rudimentaire à Ndiol Maure ; ✓ Plus de 20 terrains vagues utilisés pour les activités sportives (Gandiaye, Mbodjiène, Nakhla) ; ▪ Absence totale d'aires de jeux sécurisées pour enfants et adolescents ; ▪ Manque d'espaces culturels dédiés : ✓ Pas de salle de spectacle ou de maison des jeunes ; ✓ Manifestations culturelles organisées dans des espaces improvisés ; ▪ Promotion insuffisante du riche patrimoine culturel (traditions Maures et Peulhs).	▪ Amélioration des infrastructures sportives : ✓ Mise à niveau du terrain de Diama ; ✓ Construction de 3 complexes sportifs communautaires à Diama, Gandiaye et Mbodjiène ; ✓ Aménagement de 5 terrains multisports sécurisés (Nakhla, Ndiol, Savoigne, etc.) ; ▪ Valorisation du patrimoine culturel : ✓ Edification d'une maison des jeunes et de la culture à Diama-chef-lieu ; ✓ Aménagement de 2 espaces culturels polyvalents (Gandiaye et Medina Maka) ; ✓ Festivals intercommunaux annuels mettant en valeur les traditions locales.

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.7.ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La commune de Diama possède un patrimoine naturel exceptionnel mais vulnérable, avec des aires protégées couvrant près de 125 840 hectares, incluant la Forêt classée de Maka Diama (2 290 ha), la Zone cynégétique de Maka Diama (60 000 ha), une partie de la Réserve du Ndiaël (46 550 ha), le Parc National des Oiseaux du Djoudj - PNOD (16 000 ha) et la Forêt classée de Thilène (2 000 ha).

***Tableau N° 18** : Les aires protégées de la commune de Diama*

Aires protégées	Superficie (ha)
Forêt classée de Maka Diama	2290
Zone d'intérêt cynégétique de Maka Diama	60 000
Une partie de la réserve de faune du Ndiaël	46550
Parc National des Oiseaux de Dioudj (PNOD)	16000
Forêt classée de Thilène	2000

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

Ces écosystèmes, bien que diversifiés, subissent des pressions croissantes : la fragmentation des habitats due à l'expansion agricole isole progressivement la Forêt de Maka Diama, compromettant les corridors écologiques essentiels pour les espèces mobiles comme les carnivores et les grands herbivores (ODD 15.2). Parallèlement, les prélèvements excessifs de bois dans la Forêt de Thilène pour le charbonnage et les conflits d'usage dans le PNOD (entre pêcheurs et gestionnaires) illustrent les tensions entre besoins locaux et conservation (ODD 15.7). Ces défis sont exacerbés par la dépendance critique des zones humides du PNOD aux flux du fleuve Sénégal, menacés par les barrages en amont et les prélèvements agricoles (ODD 6.1, 6.2).

Les impacts du changement climatique amplifient ces vulnérabilités, avec des risques majeurs pour la résilience écologique et les communautés locales (ODD 13.1). Le PNOD, sanctuaire pour 3 millions d'oiseaux migrateurs, voit ses zones humides s'assécher progressivement en raison de la baisse des précipitations et de la salinisation des sols, phénomène également observable dans la Réserve du Ndiaël où la montée des eaux marines dégrade les pâturages. Ces perturbations climatiques menacent directement les moyens de subsistance des populations riveraines qui dépendent de ces écosystèmes pour la pêche, l'élevage et l'agriculture (ODD 13.3). Par ailleurs, l'absence de mécanismes de financement durables (ODD 15.a) limite les capacités de surveillance et de restauration, comme en témoigne la recrudescence du braconnage dans la zone cynégétique de Maka Diama, où des espèces telles que les phacochères et les gazelles sont surexploitées malgré leur statut protégé.

Une stratégie intégrée s'impose pour concilier préservation et développement, en s'appuyant sur les cibles des ODD. La création de corridors écologiques entre Maka Diama et le PNOD, associée à la promotion de foyers améliorés pour réduire la pression sur le bois (ODD 6.a), pourrait atténuer la fragmentation et la déforestation. La cogestion participative avec les communautés locales, via des comités de surveillance et des zones d'usage concerté, renforcerait l'adhésion aux règles de conservation tout en sécurisant les activités traditionnelles (ODD 15.7). Enfin, la restauration proactive des zones humides du PNOD et la mise en place de systèmes d'alerte précoce aux sécheresses (ODD 13.1) constitueraient des leviers clés pour adapter ces écosystèmes uniques aux défis climatiques, tout en préservant leur rôle vital dans la régulation du microclimat et le maintien de la biodiversité régionale.

III. PROFIL ECONOMIQUE

3.1.SECTEURS PRODUCTIFS

L'économie de Diama, structurée autour de ses principaux secteurs productifs que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture ainsi que l'artisanat, s'inscrit dans une dynamique de développement durable en phase avec les ODD 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructures) et 12 (consommation et production responsables), bénéficiant par ailleurs d'un accompagnement stratégique du PNUD visant à renforcer la compétitivité de ces filières tout en y intégrant des pratiques plus inclusives et respectueuses de l'environnement.

3.1.1. Agriculture

Le système agricole de Diama, structuré autour de l'agriculture irriguée et pluviale, constitue le pilier économique local tout en faisant face aux défis de l'inclusion des jeunes et de la durabilité environnementale, en lien avec les ODD 2 (faim zéro) et 8 (travail décent). Son développement s'appuie sur les ressources hydriques du fleuve Sénégal mais nécessite une meilleure intégration des innovations et une gestion foncière plus équitable pour atteindre son plein potentiel.

3.1.1.1.L'Agriculture irriguée

L'agriculture irriguée, principal moteur économique de la commune de Diama, se concentre dans les zones du Walo : Mboundoum, Déby-Tiguette, Yallar, Tack Gagn où la proximité du fleuve Sénégal et de ses affluents (Djeuss, Gorom, Lampsar) permet l'exploitation d'environ 30 000 hectares sur les 45 000 hectares irrigables potentiels. Cette activité, centrée sur la production de riz, tomate et oignon, bénéficie de la présence de deux acteurs majeurs de la transformation agroalimentaire : la Société de Cultures Légumières (SCL) avec ses exploitations à Diama, Savoigne et NGalam, et l'usine SOCAS spécialisée dans la transformation de tomates

Malgré la présence d'infrastructures de transformation comme la Société de conserves alimentaires au Sénégal (SOCAS) et les exploitations de la SCL le long des affluents du fleuve Sénégal, le secteur agricole peine à développer une valeur ajoutée locale significative (ODD 8.2). Les cent cinquante-un (151) GIE agricoles, bien que nombreux, rencontrent des difficultés à mutualiser leurs efforts pour une meilleure inclusion financière (ODD 8.10). Cette situation met en lumière les défis persistants en matière de structuration de la filière et d'accès aux ressources productives, particulièrement pour les jeunes agriculteurs des différentes localités de la zone du Walo.

2.1.1.1.L'Agriculture pluviale

L'agriculture pluviale, pratiquée principalement à Tack Gagn et Thiagnaldé, illustre les tensions entre développement agricole et équilibres socioenvironnementaux. Spécialisée dans le mil, l'arachide, le bissap (porté par les femmes) et la pastèque, cette activité voit ses terres grignotées par l'expansion de l'irrigation, tout en souffrant de l'éloignement des points d'eau et de la dégradation des sols. Le Tableau N°19 révèle l'absence de données sur les volumes de production et les subventions publiques, masquant ainsi le potentiel inexploité de cette filière pour créer des emplois décents (ODD 8.5), notamment pour les jeunes. Les huit (8) millions de FCFA de financements Impôt sur le Minimum Fiscal (IMF) restent insignifiants face aux besoins, confirmant les difficultés d'accès au crédit (ODD 8.10) pour les petits producteurs.

***Tableau N° 19** : Indicateurs du secteur agricole suivi dans la commune de Diama.*

Indicateurs proxys	Score	Gab	Cibles PDC 2029
Nombre de jeunes (âgés de 15 à 35 ans) ayant accès à la terre	22,6%	77,4%	
Volume de production par culture	ND		
Montant des subventions publiques allouées au secteur de l'agriculture	ND		
Montant des financements mobilisés par les IMF dans l'agriculture	8 000 000		

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

L'analyse du Tableau N°18 met en lumière des disparités systémiques qui entravent l'atteinte des cibles. Le gap de 77,4% pour l'accès des jeunes à la terre souligne l'urgence de réformes foncières inclusives, tandis que l'absence de données sur la production et les subventions publiques reflète une faiblesse structurelle du suivi sectoriel. Ces lacunes compromettent la mise en œuvre effective des ODD 8 (travail décent) et 9 (innovation), particulièrement dans les localités périphériques comme Thiagnaldé où l'agriculture pluviale pourrait pourtant constituer un levier de résilience climatique et d'autonomisation féminine, si elle était mieux encadrée et financée.

Pour revitaliser l'agriculture sur le territoire communal de Diama, il est essentiel de faciliter l'accès des jeunes et des femmes à la terre au niveau des différents villages, tout en renforçant la coordination entre les unions de producteurs. Parallèlement, le développement d'unités de transformation agroalimentaire réparties sur l'ensemble de la commune doit être priorisé afin de maximiser la valeur ajoutée locale et capitaliser sur le potentiel productif de cette zone.

***Tableau N° 20** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'agriculture*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ Retards chroniques dans la distribution d'intrants de qualité (semences, engrais) ; ▪ Pénurie de matériel agricole et faible niveau de mécanisation ; ▪ Baisse des rendements ; ▪ Insuffisance des infrastructures de transformation locale ; ▪ Accès limité des jeunes et femmes aux terres et financements	▪ Acquisition de tracteurs et moissonneuses-batteuses en location solidaire ; ▪ Création d'un pool mécanisé communal géré par les unions de producteurs ; ▪ Mise en place d'un capital semencier local pour garantir des semences adaptées ; ▪ Formation aux techniques d'agriculture de conservation pour lutter contre l'épuisement des sols ; ▪ Réforme foncière inclusive priorisant jeunes et femmes (quotas, baux sécurisés) ; ▪ Construction de mini-unités de transformation polyvalentes (riz, oignon, bissap) ; ▪ Mise en place d'une cellule d'appui technique mobile pour conseiller les producteurs dans les villages

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.1.2. Elevage

L'élevage à Diama, deuxième pilier économique après l'agriculture, concerne 78% des ménages et se concentre principalement dans les zones de Thiagnaldé, Débi-Tiguette et Yallar. Cette activité bénéficie d'un environnement naturel propice, avec les vastes pâturages du Dieri, les sous-produits agricoles des périmètres irrigués pour l'alimentation du bétail, et un réseau hydrographique important comprenant le fleuve Sénégal et ses affluents (Djeuss, Gorom, Lampsar, Kassack et Diembedou) qui servent de points d'abreuvement. Cependant, le secteur souffre d'un déficit infrastructurel criant, avec seulement une mini-laiterie et vingt-un (21) parcs à vaccination dont quinze (15) sont dans un état de délabrement avancé. L'absence d'infrastructures clés comme un foirail, une fourrière ou un abattoir limite considérablement le développement de l'embouche bovine et la commercialisation des produits animaux, tandis que la production laitière, essentiellement destinée à l'autoconsommation et à l'approvisionnement des communes voisines comme Ross Béthio, reste non quantifiée.

Les défis du secteur élevage à Diama sont multiples, allant des contraintes sanitaires aux pressions sur les ressources pastorales, en passant par la nécessité de renforcer les organisations professionnelles. La transhumance, pratique dominante, est de plus en plus confrontée à la réduction des espaces pastoraux due à l'expansion des périmètres irrigués privés, créant des tensions entre éleveurs et agriculteurs.

Sur le plan sanitaire, les principales maladies affectant le cheptel en 2022 étaient la pasteurellose chez les petits ruminants et la distomatose, reflétant la vulnérabilité des animaux face aux conditions d'élevage et au manque de suivi vétérinaire adéquat. Ces défis s'inscrivent dans un contexte plus large de changements climatiques et de pression foncière qui menacent la durabilité de la filière, nécessitant des interventions urgentes pour moderniser les infrastructures, sécuriser les parcours de transhumance et améliorer la santé animale, tout en impliquant davantage les organisations d'éleveurs dans la gestion des ressources et la valorisation des produits.

***Tableau N° 21** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'élevage*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ Insécurité persistante : vols de bétail récurrents et conflits agriculteurs/éleveurs liés à la réduction des zones pastorales ; ▪ Infrastructures vétérinaires dégradées : 15 parcs à vaccination sur 21 hors service ; ▪ Pénurie alimentaire saisonnière : difficultés d'approvisionnement en aliments bétail pendant la soudure ; ▪ Faible organisation professionnelle : acteurs peu structurés pour défendre leurs intérêts ; ▪ Exclusion financière : absence de produits de crédit adaptés aux éleveurs.	▪ Création de comités locaux de veille et d'alerte contre le vol de bétail ; ▪ Mise en place d'un cadre de médiation permanent pour prévenir les conflits agriculteurs-éleveurs ; ▪ Délimitation et sécurisation des couloirs de transhumance ; ▪ Réhabilitation urgente des parcs à vaccination ; ▪ Développement de banques fourragères communautaires pour la soudure ; ▪ Promotion de la culture d'espèces fourragères résilientes (niébé, sorgho) ; ▪ Formation des GIE pastoraux sur la commercialisation collective ; ▪ Conception de produits financiers pastoraux (prêts soudure, assurance bétail).

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.1.3. Pêche et aquaculture

La pêche et l'aquaculture dans la commune de Diama, bien que concentrées dans les zones de Yallar, Mboundoum et Débi-Tiguette, représentent une activité économique importante pour les populations riveraines du fleuve Sénégal et de ses défluents. Cette activité, essentiellement artisanale et pratiquée à l'aide d'équipements traditionnels (filets, lignes, éperviers), permet à la fois une autoconsommation des produits halieutiques et une commercialisation locale, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire (ODD 2.1) et à la génération de revenus (ODD 8.5). Cependant, le secteur fait face à des défis majeurs, notamment la colonisation des plans d'eau par des plantes invasives comme le typha, la réduction des phénomènes de crues naturelles et la disparition de certaines espèces de poissons due à la construction du barrage de Diama, autant de facteurs qui menacent la durabilité de la ressource halieutique (ODD 2.3) et limitent le potentiel de développement de cette activité.

Pour relancer la filière pêche et aquaculture à Diama, plusieurs actions prioritaires s'imposent, en lien avec les objectifs de développement durable. La libération des aires de pêche envahies par le typha, combinée à la subvention d'équipements modernes, permettrait d'améliorer les rendements tout en préservant les écosystèmes aquatiques (ODD 2.2, 2.a). Par ailleurs, l'aménagement de bassins piscicoles et la création d'un parc piroguier sécurisé répondraient à la fois aux besoins d'infrastructures adaptées et à la nécessité de diversifier les activités économiques pour les jeunes (ODD 8.6). Ces mesures, accompagnées d'un programme de formation et d'accès au microcrédit spécifique (ODD 8.10), pourraient redonner de l'attractivité au secteur auprès des jeunes générations, tout en garantissant une gestion durable des ressources halieutiques et le maintien des moyens de subsistance des communautés riveraines.

Tableau N° 22 : Synthèse des contraintes et défis du secteur de la pêche & de l'aquaculture

Contraintes	Perspectives et défis
▪ Absence totale de fermes piscicoles modernes ; ▪ Utilisation exclusive de techniques traditionnelles (filets, éperviers) limitant les rendements ; ▪ Colonisation des plans d'eau par le typha réduisant les zones de pêche ; ▪ Disparition d'espèces de poissons après la construction du barrage ; ▪ Manque d'attractivité du secteur faute de modernisation et de perspectives économiques.	▪ Subventionner l'acquisition de matériel performant (moteurs hors-bord, glacières) ; ▪ Créer un parc piroguier équipé (Yallar ou Mboundoum) avec atelier de réparation ; ▪ Aménager 3 bassins piscicoles pilotes le long du Gorom et Lampsar ; ▪ Former les pêcheurs aux techniques d'élevage de tilapia et de silure ; ▪ Réintroduction d'espèces locales adaptées au nouvel écosystème du barrage. ▪ Intégrer la pêche dans les filières professionnelles des lycées agricoles

Source *: Diagnostic participatif-PDC Diama*

Appréciation de la sécurité alimentaire et du niveau de pauvreté dans la commune

La commune de Diama présente une situation contrastée en matière de sécurité alimentaire et de développement humain, avec des performances variables selon les différents objectifs de développement durable. Bien que les indicateurs relatifs à la souveraineté alimentaire (ODD 2 : Faim Zéro) soient jugés acceptables grâce aux productions agricoles, halieutiques et pastorales, la commune reste confrontée à des défis majeurs dans d'autres domaines essentiels. Sur les huit indicateurs clés liés à la santé (ODD 3 : Bonne santé et bien-être) et à l'accès à l'eau potable (ODD 6 : Eau propre et assainissement), Diama se classe parmi les communes les moins prospères du département de Dagana, révélant ainsi des disparités significatives entre sa capacité productive et les conditions de vie de sa population. Cette dichotomie souligne la nécessité d'une approche intégrée du développement territorial, combinant renforcement des systèmes alimentaires locaux (ODD 2.3, 2.4) et amélioration des services sociaux de base (ODD 3.8, 6.1), tout en s'attaquant aux inégalités d'accès aux ressources (ODD 1.1, 1.2, 10.2) qui freinent l'émergence d'une prospérité partagée à l'échelle communale.

2.1.4. Artisanat

L'artisanat constitue un pilier essentiel de l'économie locale à Diama, générant des emplois diversifiés à travers des métiers tels que la maçonnerie, la menuiserie, la cordonnerie et la couture, tout en contribuant significativement à la réduction de la pauvreté (ODD 1.2) et à la protection sociale des travailleurs vulnérables (ODD 1.3). Bien que majoritairement informel et exercé dans des conditions précaires (ateliers exigus, équipements rudimentaires), ce secteur présente une dynamique prometteuse à travers ses trois (3) formes distinctes : production, service et art. Cette dernière est particulièrement valorisée par le tourisme et la richesse culturelle maure.

***Tableau N° 23** : Indicateurs proxys du secteur artisanal suivi dans la commune de Diama*

Indicateurs proxys	Score	Gab	Cibles PDC2029
Nombre de femmes bénéficiant d'un financement	ND		
Nombre de jeunes bénéficiant d'un financement public	ND		
Montant des financements mobilisés par les IMF dans l'artisanat	ND		

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

L'existence d'une association de 400 artisans, bien qu'en cours de formalisation, témoigne d'une volonté de structuration (ODD 8.5), même si son efficacité reste limitée par le manque de soutien technique et financier, comme en attestent les données manquantes du Tableau N°23 sur les financements accordés aux femmes et aux jeunes artisans (ODD 8.6, 8.10). Le centre de formation CSFP-MEM apporte toutefois une contribution notable en diversifiant l'offre de formation, particulièrement dans les métiers du machinisme agricole, créant ainsi des synergies entre artisanat et agriculture (ODD 1.4).

Face aux défis que constituent l'informalité persistante, la concurrence déloyale et le manque d'infrastructures adaptées, la commune de Diama commence à mettre en place des mesures d'accompagnement ciblées, conformément aux objectifs de développement durable. L'initiative de 2022, consistant à confier la confection de 5.476 blouses aux artisans locaux, illustre cette volonté de promouvoir les marchés publics inclusifs (ODD 1.a) et de stimuler l'économie locale. Cependant, pour transformer durablement ce potentiel artisanal en levier de développement, il apparaît nécessaire de renforcer les partenariats avec les chambres de commerce et les entreprises agro-industrielles locales, tout en améliorant l'accès au microcrédit (ODD 8.10) et en modernisant les équipements de production. Une telle approche intégrée permettrait non seulement de professionnaliser la filière, mais aussi de mieux valoriser les savoir-faire culturels tout en créant des emplois décents, particulièrement pour les jeunes et les femmes, deux catégories clés pour atteindre les cibles des ODD en matière de réduction des inégalités (ODD 1.4, 8.6) et de promotion d'une croissance économique inclusive.

***Tableau N° 24** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'artisanat*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ **Accès limité aux marchés** : ✓ Difficultés de commercialisation des produits artisanaux locaux ; ✓ Faible visibilité des artisans sur les circuits de distribution formels ; ▪ **Déficit de formation professionnelle** : ✓ Compétences techniques insuffisantes pour moderniser la production ; ✓ Besoin de renforcement des capacités en gestion et marketing ; ▪ **Concurrence déloyale** : ✓ Pression des produits industriels importés à bas coût ; ✓ Manque de protection des savoir-faire artisanaux locaux.	▪ **Structuration du secteur** ✓ Formalisation progressive des ateliers artisanaux (enregistrement, statut juridique) ; ✓ Création d'une coopérative artisanale pour mutualiser les ressources et les compétences ; ▪ **Amélioration des compétences** ✓ Programmes de formation continue (techniques modernes, gestion d'entreprise) via le CSFP-MEM ; ✓ Ateliers spécialisés pour valoriser les savoir-faire traditionnels (artisanat maure) ; ▪ **Accès aux marchés :** ✓ Boutique en ligne pour promouvoir et vendre les produits artisanaux locaux ; ▪ **Politique de soutien** ✓ Réservation de marchés publics pour les artisans locaux (comme l'initiative des blouses) ; ✓ Partenariats public-privé avec les entreprises agro-industrielles implantées localement.

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.2. SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION

Les secteurs d'appui à la production de Diama, comprenant le tourisme, le commerce, le transport, l'énergie et les télécommunications, jouent un rôle clé dans la consolidation de son économie locale et son intégration régionale, en alignement avec les ODD 7 (énergie propre), 9 (infrastructures résilientes) et 11 (villes durables). Le potentiel touristique, nourri par la richesse culturelle maure et la proximité du fleuve Sénégal, pourrait être davantage valorisé pour stimuler l'artisanat et les services connexes, tandis que le développement des infrastructures énergétiques (solaire notamment) et numériques, soutenu par des partenaires comme le PNUD, permettrait d'améliorer la productivité des filières agricoles et halieutiques, tout en favorisant un accès équitable aux marchés et aux services essentiels pour l'ensemble des acteurs économiques locaux.

2.2.1. Tourisme

Le tourisme à Diama représente un pilier économique stratégique, porté par des atouts naturels exceptionnels dont le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD), classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et site Ramsar depuis respectivement 1981 et 1977. Ce parc, qui attire 35% des visiteurs de la région Saint-Louis, constitue avec les cinq campements de chasse (Debi-Tiguet, Diadiam, Diama, Maka Diama, Ndiaye) et les 78 500 hectares de zones cynégétiques amodiées, une offre touristique diversifiée. Cependant, le secteur subit de plein fouet les conséquences des crises successives : pandémie de COVID-19 en 2020-2021 puis épizooties de grippe aviaire en 2023, qui ont drastiquement réduit la fréquentation, mettant en péril les emplois locaux (ODD 8.5) et les opportunités économiques pour les jeunes (ODD 8.6). La

relance nécessite une approche intégrée combinant protection environnementale et inclusion des communautés riveraines, conformément aux principes du tourisme durable.

Pour transformer ces défis en opportunités, un renforcement des Comités Inter-Villageois (CIV) s'impose afin d'optimiser la gestion participative des ressources naturelles communautaires, tout en développant des mécanismes financiers innovants (ODD 8.10) pour soutenir les micro-entreprises touristiques locales. Cette dynamique permettrait non seulement de sécuriser les emplois existants dans l'écotourisme et la chasse sportive, mais aussi de créer de nouvelles activités génératrices de revenus autour du patrimoine culturel maure et des paysages fluviaux. Une telle orientation, couplée à une stratégie de promotion ciblée et à des mesures sanitaires préventives contre les épizooties, positionnerait Diama comme destination phare d'un tourisme responsable, générateur de travail décent (ODD 8.5) et respectueux des équilibres écologiques du delta du fleuve Sénégal.

***Tableau N° 25** : Synthèse des contraintes et défis du secteur du tourisme*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ Envahissement des plans d'eau par le Typha, affectant les paysages et la biodiversité ; ▪ Faible inclusion communautaire ; ▪ Manque de soutien institutionnel.	▪ Désenvahissement des plans d'eau du Typha ; ▪ Réhabilitation des écosystèmes du PNOD et des zones humides adjacentes ; ▪ Développement de l'écotourisme ; ▪ Intégration des savoirs locaux dans les offres touristiques ; ▪ Promotion de produits du terroir (cuisine locale, artisanat).

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.2.2. Commerce

Le commerce constitue un secteur clé de l'économie locale à Diama, bien que confronté à des défis majeurs qui limitent son potentiel de croissance inclusive et durable. La commune dispose d'infrastructures commerciales de base, comprenant un marché hebdomadaire, six (6) marchés permanents (Diama, Ndiaye, Mboundoum Barrage, Savoigne, Pont Gendarme et Niassène) et un réseau d'environ 500 boutiques de détail, complété par des services financiers informels et des stations-service. Ce tissu commercial, largement animé par les femmes dans le segment des denrées alimentaires locales (riz, légumes), joue un rôle vital dans la sécurité alimentaire (ODD 2) et la création d'emplois (ODD 8.5), particulièrement pour les jeunes et les femmes. Cependant, le secteur souffre d'une concurrence déloyale liée à la contrebande en provenance de Mauritanie, de l'absence de structuration des acteurs et du non-respect des réglementations commerciales, autant de facteurs qui freinent la formalisation des activités et l'accès aux financements (ODD 8.10). Le Tableau N°26 révèle d'ailleurs l'absence de données sur les financements alloués aux femmes et aux jeunes commerçants, signalant un besoin urgent de systèmes de suivi plus robustes (ODD 17.6, 17.17).

***Tableau N° 26** : Indicateurs suivi dans le secteur commercial de la commune de Diama*

Indicateurs proxys	Score	Gab	Cibles PDC2029
Nombre de femmes bénéficiant d'un financement	ND		
Nombre de jeunes bénéficiant d'un financement public	ND		
Montant des financements mobilisés par les IMF dans le commerce	ND		

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

Pour transformer le commerce en véritable levier de développement local, une approche intégrée s'impose, combinant renforcement des capacités, amélioration des infrastructures et coopération transfrontalière. La professionnalisation des acteurs à travers des formations en gestion commerciale et l'appui à la création de coopératives pourrait stimuler l'emploi décent (ODD 8.5) et l'entrepreneuriat jeune (ODD 8.6), tandis que la modernisation des marchés permanents (équipements frigorifiques, espaces dédiés) améliorerait la compétitivité des produits locaux face à la contrebande. Parallèlement, le développement de partenariats public-privé (ODD 17.3) avec les institutions de microfinance permettrait de combler le gap financier identifié, en ciblant spécifiquement les femmes commerçantes et les jeunes entrepreneurs. Une collaboration renforcée avec les autorités mauritaniennes pourrait également permettre de réguler les échanges transfrontaliers, transformant une menace en opportunité économique pour la zone, tout en s'alignant sur les objectifs de développement durable relatifs aux partenariats (ODD 17). Ces mesures, couplées à un meilleur encadrement réglementaire, positionneraient le commerce comme pilier d'une croissance inclusive à Diama.

***Tableau N° 27** : Synthèse des contraintes et défis du secteur du commerce*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ Concurrence déloyale : ✓ Forte pression des produits de contrebande en provenance de Mauritanie ✓ Fraude commerciale répandue ▪ Faible structuration des acteurs ; ▪ Marchés insuffisamment équipés ; ▪ Accès limité aux services financiers formels ; ▪ Faible accès des femmes et jeunes aux crédits ; ▪ Manque de fonds dédiés au commerce local	▪ Structuration et formalisation du secteur ; ▪ Renforcement des capacités en gestion et réglementation commerciale ; ▪ Appui à la formalisation des petites entreprises ; ▪ Réhabilitation des marchés permanents (frigos, étals, sanitaires) ; ▪ Lutte contre la contrebande ; ▪ Plateforme e-commerce pour valoriser les produits locaux ; ▪ Systèmes de paiement mobile pour sécuriser les transactions

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.2.3. Transport

Le système de transport de la commune Diama révèle des disparités qui entravent l'accès aux services essentiels et limitent les opportunités économiques, en contradiction avec les objectifs de mobilité durable prônés par l'ODD 11.2. Les habitants des zones comme Débi-Tiguette et Thiagnaldé subissent particulièrement cette précarité, avec 60% des ménages consacrant 20% de leurs revenus aux déplacements : un chiffre qui s'élève à 31% dans les villages les plus isolés. Cette situation s'explique par un parc automobile vieillissant vingt (20) taxis et de cinq (5 mini-cars pour l'ensemble de la commune, une absence d'infrastructures adaptées (seulement 2 arrêts de bus, aucune gare routière) et une dépendance accrue aux solutions informelles comme les charrettes.

Les axes principaux vers Saint-Louis et Dakar, pourtant vitaux pour l'économie locale, peinent à répondre à la demande avec des véhicules souvent en panne et des retards chroniques, compromettant ainsi l'accès à l'emploi (ODD 8.5).

Le potentiel du transport fluvial, bien que sous-exploité, pourrait constituer une solution innovante pour désenclaver les villages riverains du fleuve Sénégal. L'isolement persistant des localités comme Débi, Rone et Mboubène, reliées à Saint-Louis par seulement 3 mini-cars sur des trajets de 40 à 50 km, exige une approche intégrée combinant modernisation du transport terrestre et valorisation des voies navigables. Une telle stratégie, articulée autour de partenariats public-privé (ODD 17.17), permettrait non seulement de réduire les inégalités d'accès aux services de base, mais aussi de stimuler les échanges commerciaux transfrontaliers, tout en limitant l'impact environnemental des déplacements (ODD 13.2). La mise en place d'un schéma directeur des mobilités, associant autorités locales et usagers, apparaît dès lors comme une priorité pour concilier développement territorial et inclusion sociale.

***Tableau N° 28** : Synthèse des contraintes et défis du secteur du transport*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ Enclavement persistant : zones isolées (Yallar, Thiagnaldé, Débi-Tiguette) mal desservies ; ▪ Parc automobile obsolète : ▪ Déficit d'infrastructures : ✓ Aucune gare routière ; ✓ Seulement 2 arrêts précaires.	▪ Construction de pistes de production priorisant Yallar et Thiagnaldé ; ▪ Aménagement d'embarcadères ; ▪ Aménagement d'un ouvrage de franchissement à Ndioungue Mbéress reliant les champs de Polo ; ▪ Construction d'une gare routière centrale à Diama avec : ▪ Aire de stationnement pour taxis et minicars ; ▪ Espace d'attente couvert.

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

2.2.4. Energie

Le secteur énergétique de la commune de Diama présente un paysage contrasté, marqué par des progrès notables en matière d'électrification rurale mais aussi par d'importantes marges d'amélioration pour atteindre les cibles des ODD 7.1 (accès universel à l'énergie) et 7.2 (développement des énergies renouvelables). Bien que 72% des villages soient désormais connectés au réseau électrique grâce à la Compagnie Marocco-Sénégalaise d'électricité (COMASEL), les zones périphériques restent encore exclues de ce service essentiel, creusant ainsi les inégalités territoriales. Par ailleurs, le potentiel des énergies renouvelables, particulièrement solaire, reste sous-exploité malgré quelques initiatives ponctuelles comme l'installation de lampadaires solaires. Cette situation contraste avec les besoins croissants des secteurs productifs locaux (agriculture, pêche, artisanat) qui pourraient pourtant bénéficier d'une transition énergétique verte pour améliorer leur compétitivité, conformément aux objectifs de l'ODD 7.2 sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

La dépendance persistante aux combustibles ligneux, utilisés par 15% des ménages malgré la raréfaction des ressources forestières, souligne l'urgence de promouvoir des solutions alternatives plus durables. Bien que 60% des foyers disposent désormais de foyers améliorés, comme le révèle le diagnostic, cette avancée reste insuffisante face à la dégradation accélérée des zones boisées.

***Tableau N° 29** : Indicateurs proxys du secteur de l'énergie dans la commune de Diama*

Indicateurs proxys	Score	Gab	Cibles PDC2029
Nombre de femmes bénéficiant d'un financement	ND		
Nombre de jeunes bénéficiant d'un financement public	ND		
Montant des financements mobilisés par les IMF dans l'artisanat	ND		

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

Le Tableau N°29, en révélant l'absence de données sur les financements alloués aux femmes et aux jeunes dans le secteur énergétique, met en lumière un autre défi majeur : le manque de mécanismes financiers adaptés pour accompagner la transition énergétique à l'échelle locale. Une stratégie intégrée, combinant extension du réseau électrique, développement massif du solaire photovoltaïque pour les activités productives et promotion de biocombustibles durables, pourrait permettre à Diama de concilier développement économique et préservation de l'environnement, tout en améliorant les conditions de vie des populations les plus vulnérables.

***Tableau N° 30** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de l'énergie*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ **Couverture électrique inégale :** ✓ 28% des villages non raccordés (19/68) et zones périphériques non desservies ; ✓ Réseau vieillissant avec des coupures fréquentes ▪ **Dépendance aux combustibles ligneux :** ✓ 15% des ménages utilisent du bois de chauffe malgré la déforestation avancée ; ✓ Seulement 60% des foyers équipés de cuisinières améliorées ; ▪ **Potentiel renouvelable inexploité :** ✓ Projets solaires limités à l'éclairage public ; ✓ Absence de solutions solaires pour les activités productives (agriculture, pêche).	▪ Extension du réseau COMASEL vers les villages isolés (Yallar, Thiagnaldé) ; ▪ Déploiement de micro-réseaux solaires pour les zones difficiles à raccorder ; ▪ Distribution massive de foyers améliorés ; ▪ Promotion de biocombustibles **(**résidus agricoles, biodigesteurs).

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama*

III. PROFIL GOUVERNANCE

3.1. DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL

La décentralisation repose sur le principe fondamental de la libre administration des collectivités territoriales. En outre, conformément au nouveau code général des collectivités locales adopté par la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013, le conseil municipal, composé de conseillères et de conseillers élus pour cinq ans au suffrage universel direct, conformément au Code électoral, est l'organe délibérant de la commune. A ce titre, il règle par délibération les affaires locales. Mieux, il est désormais investi d'importantes compétences transférées notamment en matière de planification. Il élabore, ainsi son plan de développement communal et donne son avis sur tout plan de développement concernant la collectivité.

3.2. Composition du Conseil municipal

Dans le respect du principe de la gestion des affaires locales par des élus, la commune de Diama est administrée par deux organes dotés chacun d'attributions spécifiques définies par la loi : un organe exécutif et un organe délibérant :

- ✓ L'organe exécutif est composé du maire. Ce dernier et ses quatre (4) adjoints forment le bureau municipal. Le maire assure l'exécution des mesures de police administrative et des décisions prises par l'autorité administrative concernant sa commune. En sa qualité d'ordonnateur du budget, il assure la gestion du cycle budgétaire (préparation, ordonnancement des dépenses et exécution des recettes) ;

✓ Le conseil municipal ou l'organe délibérant est composé de cinquante-six (56) conseillers. Cet organe, pièce maitresse du dispositif institutionnel de la gouvernance locale, se réunit chaque fois que de besoin en session extraordinaire et en session budgétaire au courant de l'année. Généralement, les discussions portent au cours des sessions sur les problèmes de développement socioéconomique local.

3.2.1. Profil du conseil municipal de Diama

Par ailleurs, vingt-cinq (25) commissions techniques ont été mises en place au niveau du conseil municipal dont celles de la planification et suivi-évaluation élargie, de l'aménagement du territoire élargie, de l'environnement et du cadre de vie élargie, de la coopération décentralisée, partenariat et relations extérieures.

Néanmoins, ces commissions, en l'absence d'un mode de fonctionnement bien défini et le manque de matériel adéquat, se réunissent rarement et peinent à jouer pleinement leur rôle. Dès lors, pour une meilleure prise en compte des préoccupations des populations, il urge d'assurer une gestion de proximité efficace.

3.2.2. Gouvernance budgétaire

La commune de Diama dispose d'un potentiel de ressources locales sous-exploité, malgré des efforts visibles pour diversifier ses recettes.

En 2023, le budget se situait à 299 millions FCFA, dont 160 millions en fonctionnement, contre 299,4 millions FCFA en 2021. Cette situation traduit un équilibre strict maintenu entre les recettes et les dépenses, sans déficit apparent. En effet, 72 % de taxes locales sont dominées en 2023 par la Contribution Économique Locale (CEL) sur véhicules et activités, tandis que la dépendance aux dotations externes : 69 millions F.CFA de "fonds de concours" en investissement (49,6 % du total), révèlent une vulnérabilité aux aléas des financements extérieurs.

***Tableau N° 31** : Comparaison des budgets de 2021 et de 2023*

Indicateurs	2021	2023	Evolution
Recettes fiscales locales	173,6 M FCFA	117,6 M FCFA	**-32,2 %**
Dépenses administratives	55,9 M FCFA	63 M FCFA	**+12,7 %**
Investissement en santé	21,8 M FCFA	34,3 M FCFA	**+57,3 %**
Financements externes	67,1 M FCFA	69 M FCFA	**+2,8 %**

Source : PDC Diama 2025-2029

L'analyse de ce tableau révèlent :

- **Une baisse des recettes fiscales** malgré une augmentation des taxes sur les véhicules (+25 %). Le recul global s'explique par la réduction des contributions patentes (-96 %) et du foncier bâti (-54 %)4.
- **Une hausse des coûts administratifs** : carburant (+60 %), fournitures de bureau (+33 %), reflétant l'inflation et une gestion peu optimisée.

La commune de Diama mobilise partiellement ses ressources locales, avec une fiscalité dominée par la contribution économique locale mais des lacunes dans l'exploitation de son capital naturel et humain. Une stratégie proactive, combinant modernisation fiscale, valorisation écotouristique et implication communautaire, pourrait accroître ses recettes locales de 20 à 30 % d'ici 2025, réduisant sa dépendance aux fonds externes.

***Tableau N° 32** : Synthèse des contraintes et défis du secteur de la gouvernance*

Contraintes	Perspectives et défis
▪ Insuffisance de moyens (financiers, matériels et techniques) ; ▪ Faible recouvrement de l'impôt sur le minimum fiscal ; ▪ Problème d'archivage des registres administratifs ; ▪ Absence de plan de renforcement de capacités des élus ; ▪ Faible maitrise de l'acte 3 de la décentralisation.	▪ Amélioration du pilotage institutionnel, technique et financier de la commune ; ▪ Renforcement de la gouvernance participative et de la citoyenneté dans le territoire communal ; ▪ Renforcement de la dynamique organisationnelle et partenariale avec les acteurs des secteurs sociaux et productifs.

***Source** : Diagnostic participatif-PDC Diama (2025-2029)*

IV. DEFINITION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

4.1. ARTICULATIONS DU PLAN AU CADRE STRATEGIQUE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le Plan de Développement Communal de Diama s'inscrit harmonieusement dans le cadre stratégique national défini par le Plan Sénégal Émergent 2035 et le Plan Sénégal 2050, tout en intégrant de manière pertinente les Objectifs de Développement Durable. Cette synergie se traduit par une approche territoriale qui place la résilience communautaire au cœur des priorités, en alignant les interventions locales sur les grandes orientations nationales et internationales. La commune capitalise sur ses atouts naturels, notamment le fleuve Sénégal et ses écosystèmes associés, pour développer des solutions innovantes en matière de gestion des ressources hydriques, de transition énergétique et de préservation de la biodiversité. Cette démarche s'appuie sur une gouvernance inclusive qui associe étroitement les populations locales à la prise de décision, conformément aux principes de démocratie participative prônés par les instances nationales et les agendas internationaux du développement.

4.2. LA VISION DE DEVELOPPEMENT

La commune de Diama se projette vers l'avenir avec une vision claire et mobilisatrice : « *Diama, une commune résiliente, unie autour d'une économie verte, d'une gouvernance participative et du bien-être collectif* ». Cette ambition repose sur la conviction que le développement durable du territoire passe par la conjugaison de trois dynamiques complémentaires. Premièrement, la transition vers une économie verte qui valorise les ressources naturelles tout en préservant les équilibres écologiques. Deuxièmement, l'instauration d'un système de gouvernance véritablement participatif qui donne à chaque citoyen un rôle actif dans la construction de l'avenir commun. Troisièmement, la recherche permanente du bien-être collectif à travers des services essentiels accessibles à tous et une répartition équitable des fruits de la croissance. Cette vision traduit la volonté de faire de Diama un territoire où le progrès économique rime avec justice sociale et respect de l'environnement.

4.3. DECLINAISON STRATEGIQUE ET PROGRAMMATIQUE DE LA VISION

Pour concrétiser sa vision d'une commune résiliente unie autour d'une économie verte et du bien-être collectif, la commune de Diama s'engage dans une transformation structurelle organisée autour de trois piliers fondamentaux :

- ⇨ **Économie circulaire territorialisée**

✓ Développement de filières locales de valorisation des déchets agricoles (transformation du typha en biocombustible, réutilisation des résidus de riz) ;
✓ Optimisation des flux de matières et d'énergie à l'échelle communale ;
✓ Promotion de systèmes de production agroécologiques sobres en intrants externes.

- ⇨ **Innovation sociale et collaborative**

✓ Création de plateformes de dialogue permanentes associant producteurs, artisans, femmes, jeunes et autorités locales ;
✓ Intégration des savoir-faire traditionnels avec des technologies appropriées ;
✓ Mise en réseau des acteurs économiques et sociaux du territoire.

- ⇨ **Gouvernance partagée des ressources**

✓ Instauration de mécanismes de gestion collective des sols ;
✓ Création d'instances villageoises de concertation pour une prise de décision inclusive ;
✓ Mise en place de systèmes transparents de suivi et d'évaluation.

Cette architecture stratégique repose sur une approche intégrée qui articule étroitement performance économique, justice sociale et préservation environnementale. Chaque intervention est conçue pour générer des synergies entre les différents secteurs d'activité et maximiser les retombées pour l'ensemble de la communauté.

L'originalité de cette démarche réside dans sa capacité à adapter les principes du développement durable aux spécificités locales de la commune de Diama, tout en maintenant une cohérence avec les orientations nationales et internationales. La territorialisation des actions garantit leur adéquation aux réalités du terrain et leur appropriation par les populations concernées.

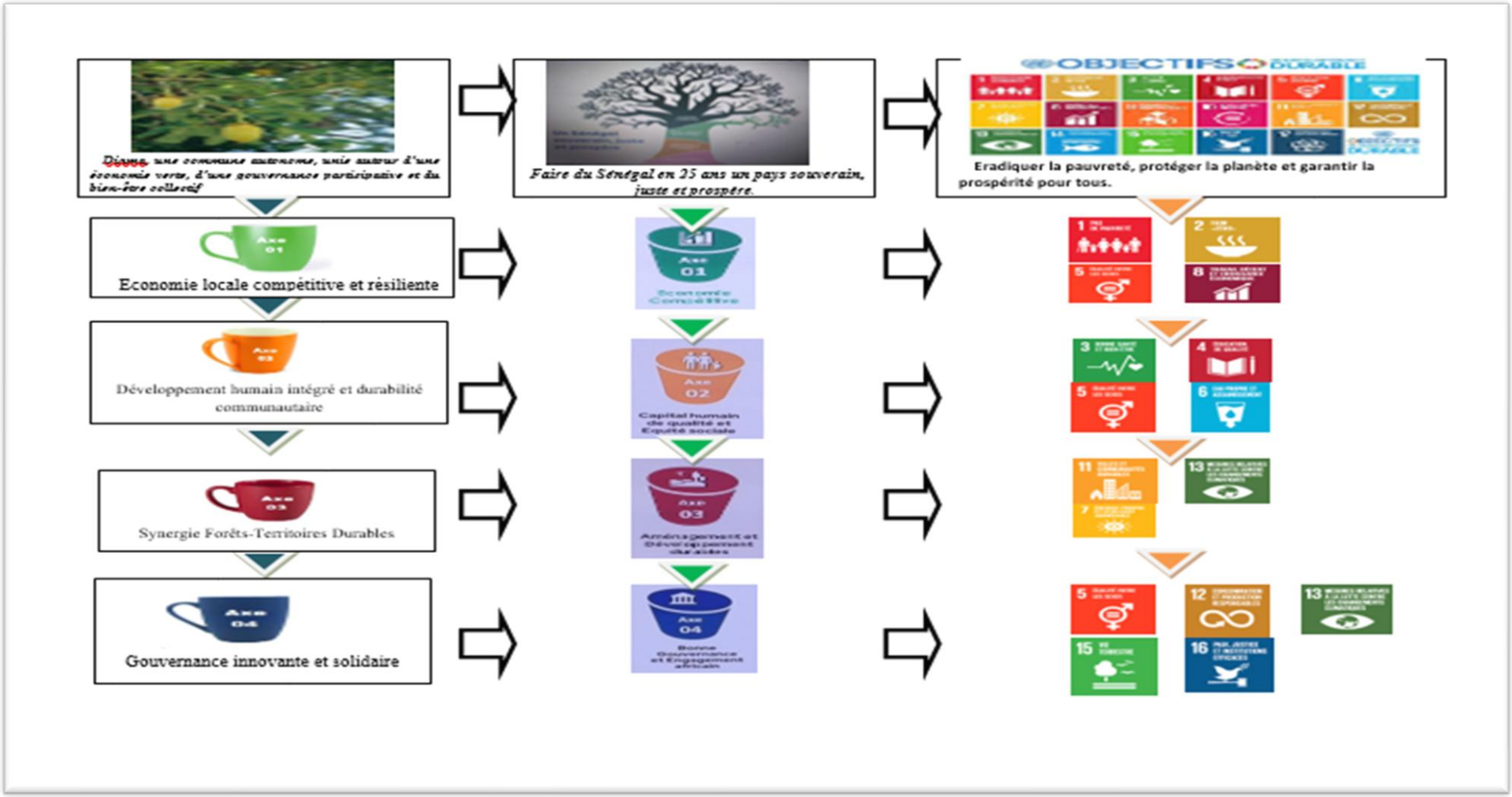
Cette déclinaison opérationnelle témoigne de la volonté de la commune de Diama d'expérimenter un nouveau modèle de développement qui transforme les défis en opportunités et place le bien-être collectif au cœur des priorités communales.

4.4. ARTICULATION PDC DE DIAMAGADIO AU PLAN SENEGAL 2050 ET AUX ODD.

L'articulation stratégique du Plan de Développement Communal avec les cadres nationaux et internationaux s'illustre par une dynamique fluide de transfert et d'enrichissement mutuel. Les tasses, symbolisant les trois axes prioritaires du PDC (économie verte, gouvernance participative et bien-être collectif), se déversent méthodiquement dans les corbeilles représentant les quatre orientations du Plan Sénégal 2050. Chaque versement traduit la contribution concrète de la commune de Diama à l'édifice national : les solutions locales de gestion circulaire de l'eau alimentent la corbeille de la transformation économique, les innovations en gouvernance communautaire enrichissent celle de la gouvernance moderne, tandis que les initiatives pour le bien-être social viennent compléter les corbeilles du capital humain et de l'équité territoriale.

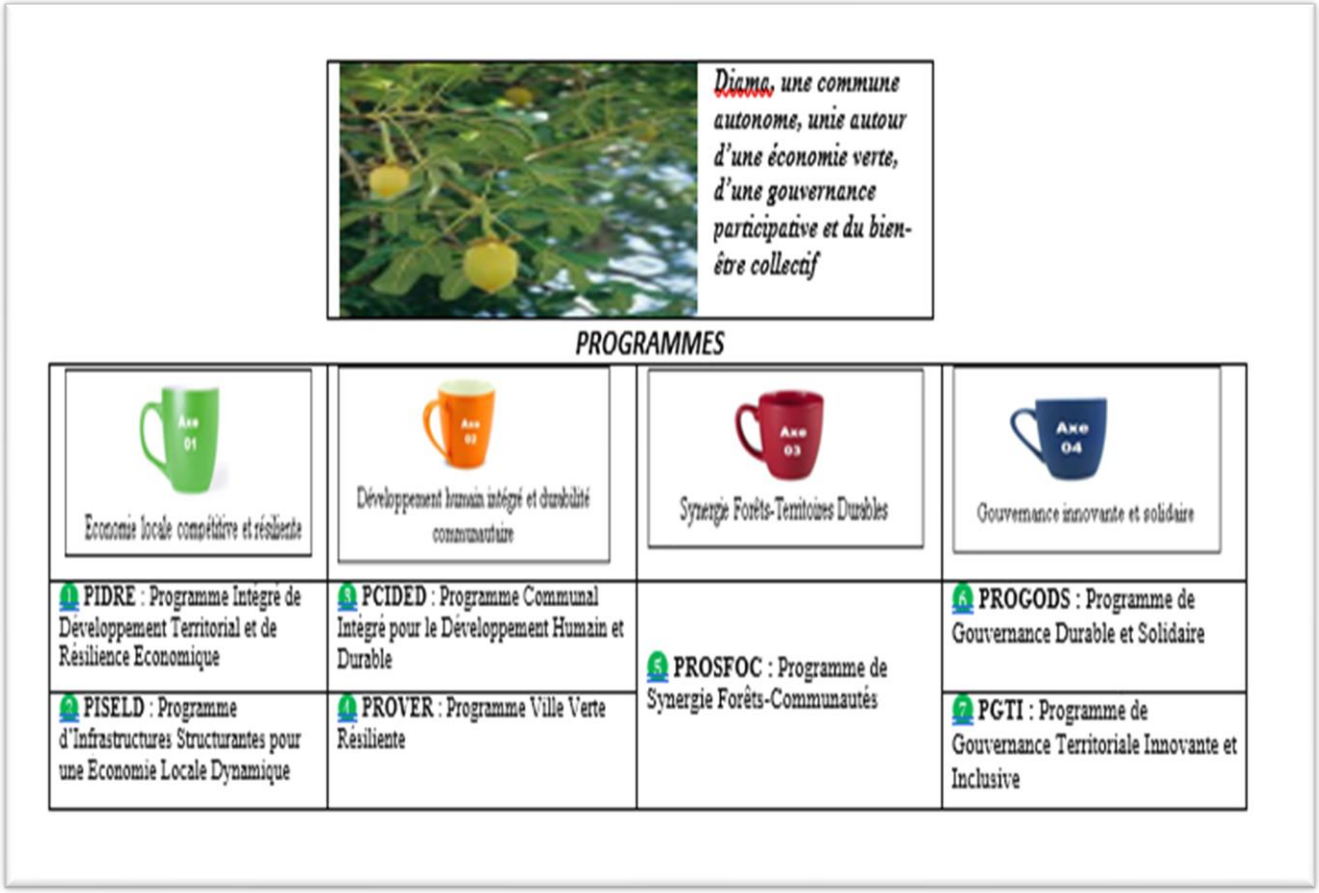
Cette circulation ascendante des réalisations locales vers les objectifs nationaux trouve son aboutissement dans le jardin des ODD, où le contenu des corbeilles s'unit harmonieusement dans les fûts des Objectifs de Développement Durable. Les apports de la commune de Diama se mêlent ainsi aux contributions d'autres territoires pour former un mélange fertile : les projets d'agroécologie locale viennent nourrir le fût de l'ODD 2 (Faim Zéro), les mécanismes de participation citoyenne alimentent celui de l'ODD 16 (Paix et Justice), tandis que les actions de préservation du fleuve et des aires protégées contribuent aux fûts des ODD 6 (Eau propre) et 15 (Vie terrestre). Cette métaphore hydraulique souligne comment chaque initiative locale, bien que modeste en soi, participe à l'effort collectif pour atteindre les grandes ambitions mondiales du développement durable.

***Graphique N° 3**: Articulation du PDC au Plan Sénégal 2050 et aux ODD*



***Source** : PDC Diama 2025-2029*

Graphique N° 4 : Orientations stratégiques et programmes



Source *: PDC Diama 2025-2029*

4.5. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PAR AXE DE DEVELOPPEMENT

AXE 1 : ECONOMIE LOCALE COMPETITIVE ET RESILIENTE

Cette orientation vise à renforcer la compétitivité des filières économiques locales tout en bâtissant une résilience face aux chocs climatiques, économiques et sociaux, en s'appuyant sur une gestion durable des ressources et une gouvernance inclusive.

1 **PIDRE** : Programme Intégré de Développement Territorial et de Résilience Économique
A travers ce programme, il est question de structurer un développement économique ancré dans les spécificités territoriales, en combinant inclusion sociale, adaptation climatique et valorisation des ressources locales.

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES		
Développer une économie rurale résiliente et diversifiée, fondée sur la modernisation des filières agricoles, pastorales, artisanales et halieutiques	Améliorer la productivité agricole et la valorisation des filières clés (riz, maraîchage, fourrage).	Sécuriser la chaîne de valeur de l'élevage via des infrastructures adaptées, réduisant les pertes économiques de 25 % d'ici 2029	Renforcer les compétences techniques et entrepreneuriales des artisans locaux.	Moderniser les infrastructures de pêche pour améliorer la productivité et la sécurité.

2 **PISELD** : Programme d'Infrastructures Structurantes pour une Économie Locale Dynamique

La mise en œuvre de ce programme va permettre de moderniser les infrastructures pour faciliter l'accès aux marchés, améliorer la productivité et attirer les investissements privés.

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES		
Doter la commune d'infrastructures marchandes, énergétiques et de transport à même de stimuler les échanges économiques	Dynamiser les échanges économiques locaux via des infrastructures marchandes modernisées.	Améliorer la connectivité intercommunale et l'accès aux pôles économiques	Assurer l'accès universel et fiable à l'électricité pour 100 % des ménages

AXE 2 : DEVELOPPEMENT HUMAIN INTEGRE ET DURABILITE COMMUNAUTAIRE

Cet axe incarne une approche holistique essentielle pour répondre aux défis sociaux, éducatifs et sanitaires de Diama, tout en ancrant la durabilité dans les pratiques communautaires. En ciblant l'éducation inclusive, la santé accessible, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et la préservation des ressources naturelles, il adresse directement les faiblesses identifiées dans le diagnostic.

3 **PCIDED** : Programme Communal Intégré pour le Développement Humain et Durable

C'est une initiative locale ambitieuse alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et le Plan Sénégal 2050, visant à concilier progrès socio-économique, inclusion et préservation environnementale. En intégrant des dimensions clés comme l'éducation, la santé, l'autonomisation des femmes et la gestion durable des ressources, ce programme répond directement aux enjeux identifiés dans l'Agenda 2030, notamment la lutte contre les inégalités, la transition écologique et la résilience communautaire

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES					
Faire de Diama une collectivité inclusive, durable et prospère, en garantissant l'accès équitable aux services essentiels	Promouvoir l'équité et l'inclusion dans l'éducation	Améliorer l'accès et la qualité des infrastructures de santé	Garantir l'accès à l'eau potable, de la gestion durable des déchets	Promouvoir l'emploi des jeunes et l'adéquation formation-emploi	Promouvoir l'emploi des jeunes et l'adéquation formation-emploi	Développer les infrastructures sportives et culturelles pour favoriser l'épanouissement de la jeunesse

4 **PROVER** : Programme Ville Verte Résiliente

Le PROVER s'inscrit dans une logique de transition écologique urbaine, visant à concilier résilience climatique, préservation des écosystèmes et qualité de vie.

OBJECTIF GENERAL
Promouvoir un cadre de vie urbain durable et résilient, harmonisant le bien-être des populations et la préservation des écosystèmes.

OBJECTIFS SPECIFIQUES	
Améliorer la qualité de vie urbaine et la biodiversité via des infrastructures vertes	Améliorer l'assainissement et réduire les risques sanitaires et environnementaux

AXE 3 : SYNERGIE FORETS-TERRITOIRES DURABLES

Cet axe incarne une vision intégrée du développement territorial, où la préservation des écosystèmes forestiers et leur valorisation socio-économique se renforcent mutuellement. En misant sur la synergie entre forêts et territoires, il répond à des enjeux clés : déforestation, pression foncière, dérèglement climatique et précarité des populations rurales. Son approche holistique permet d'aligner les impératifs écologiques (biodiversité, séquestration carbone) avec les besoins locaux (emplois, sécurité alimentaire), en cohérence avec les ODD et le Plan Sénégal 2050.

5 **PROSFOC :** Programme de Synergie Forêts-Communautés

Le PROSFOC s'inscrit dans une démarche de **gestion intégrée des écosystèmes forestiers**, visant à concilier préservation écologique, développement socio-économique local et résilience climatique. Le programme intègre une approche inclusive, priorisant les femmes et les peuples autochtones.

OBJECTIF GENERAL
Assurer un équilibre pérenne entre la préservation des écosystèmes forestiers et le développement socio-économique des communautés locales.

OBJECTIFS SPECIFIQUES	
Limiter les empiètements et renforcer la résilience écologique des forêts classées.	Concilier besoins socio-économiques et préservation environnementale.

AXE 4 : GOUVERNANCE INNOVANTE ET SOLIDAIRE POUR UNE COMMUNE AUTONOME

Cet axe vise à renforcer l'autonomie de la commune tout en instaurant une gouvernance inclusive et collaborative, répondant aux défis de fragmentation des pouvoirs, de transparence et d'équité sociale. Il s'appuie sur une triple logique : innovation institutionnelle, solidarité territoriale et autonomie décisionnelle, en cohérence avec les tendances internationales en matière de gouvernance locale et de développement durable.

6 **PROGODS :** Programme de Gouvernance Durable et Solidaire

Le PROGODS s'inscrit dans une démarche de gouvernance intégrée, visant à concilier équité sociale, durabilité environnementale et efficacité institutionnelle. Inspiré des principes des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des stratégies territoriales modernes, ce programme propose un cadre novateur pour répondre aux défis de fragmentation des pouvoirs, de transparence et de résilience communautaire.

OBJECTIF GENERAL
Construire une gouvernance locale résiliente, alliant autonomie économique, engagement citoyen et légitimité culturelle

OBJECTIFS SPECIFIQUES	
Renforcer l'autonomie financière et la gouvernance locale	Renforcer la citoyenneté et la participation fiscale et institutionnaliser le rôle des chefs traditionnels dans la gouvernance locale

7 **PGTI :** Programme de Gouvernance Territoriale Innovante et Inclusive

Le PGTI s'articule autour d'une gouvernance multi-niveau combinant innovation numérique, inclusion sociale et décentralisation effective. Il vise à moderniser les mécanismes de gestion territoriale en s'appuyant sur : l'intelligence collective et la transition numérique.

OBJECTIF GENERAL
Construire une gouvernance locale résiliente, alliant autonomie économique, engagement citoyen et légitimité culturelle

OBJECTIFS SPECIFIQUES	
Renforcer l'autonomie financière et la gouvernance locale	Renforcer la citoyenneté et la participation fiscale et institutionnaliser le rôle des chefs traditionnels dans la gouvernance locale

4.6. OPERATIONNALISATION DU PLAN ET MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

4.6.1. Plan d'action prioritaire (coût global et repartition par axe)

Le Plan d'Action Prioritaire (PAP), conçu pour une période de cinq ans (2025-2029), nécessite un budget total de **5 902 552 000 FCFA**. Cette enveloppe se décompose en un budget annuel moyen de **1 180 510 400 FCFA**, permettant de financer les priorités identifiées.

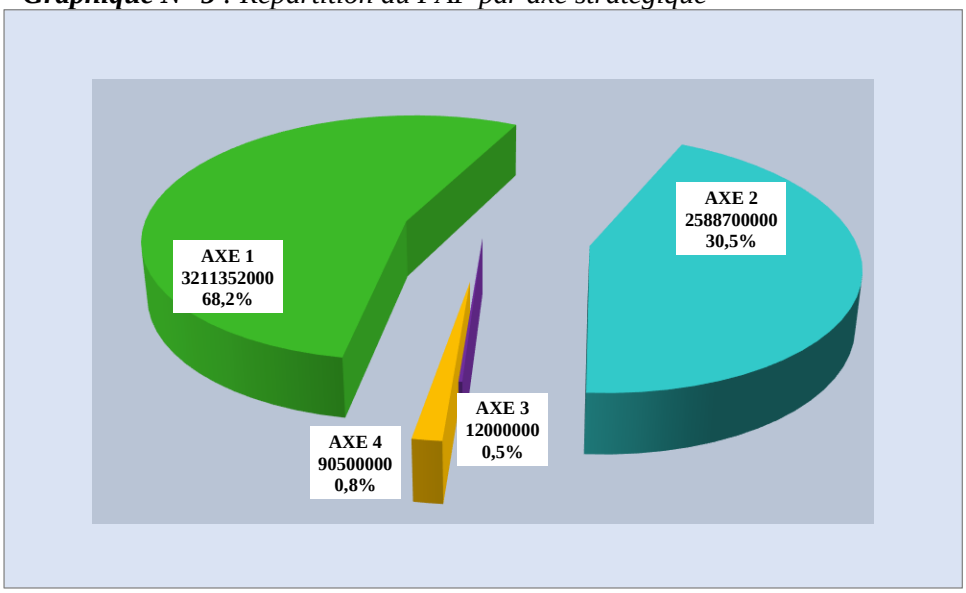
Au total, cent dix-huit (**118**) **projets** ont été retenus pour concrétiser cette vision. Ces projets sont regroupés en sept (**7) programmes structurants**, offrant un cadre cohérent pour atteindre les objectifs fixés.

***Tableau N° 33** : Synthèse du PAP par axe (2025-2029)*

SYNTHESE PDC PAR AXE (2025-2029)								
AXES	PROG	PROJETS	ECHEANCES (Coûts en milliers de F.CFA)					TOTAL
			2025	2026	2027	2028	2029	
AXE 1	PROG 1	35	24500	408713	334213	278213	247213	1292852
	PROG 2	18	PM	76500	564000	226500	1051500	1918500
TOTAL AXE 1		53	24500	485213	898213	504713	1298713	3211352
AXE 2	PROG 3	47	45250	212200	223250	1013000	268000	1761700
	PROG 4	5	6000	206000	201000	210000	204000	827000
TOTAL AXE 2		52	51250	418200	424250	1223000	472000	2588700
AXE 3	PROG 5	4	5000	7000	PM	PM	PM	12000
TOTAL AXE 3		4	5000	7000	PM	PM	PM	12000
AXE 4	PROG 6	5	13000	6500	6500	8000	6500	40500
	PROG 7	4	13000	13000	8000	8000	8000	50000
TOTAL AXE 4		9	26000	19500	14500	16000	14500	90500
TOTAL		118	106750	929913	1336963	1743713	1785213	5902552

***Source** : PDC Diama 2025-2029*

***Graphique N° 5** : Répartition du PAP par axe stratégique*



***Source** : PDC Diama 2025-2029*

4.6.2. Sources de financement

La commune de Diama prévoit d'organiser un forum des partenaires pour élargir son réseau de soutien, en associant l'État (via ses programmes d'appui au développement local), les partenaires techniques et financiers (PTF) comme le PNUD, les acteurs de la coopération décentralisée, ainsi que des mécanismes innovants (conventions de financement, appels à projets).
Parallèlement, une mobilisation accrue des ressources locales (recettes fiscales, taxes, redevances) sera priorisée pour :

- Servir de levier aux financements externes ;
- Optimiser la gestion du patrimoine public ;
- Garantir la pérennité des projets structurants.

En étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Développement (ARD), ces opportunités seront exploitées de manière stratégique, avec un objectif de taux de réalisation réaliste à l'horizon du plan de développement communal.

4.7. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION PRIORITAIRE (PAP)

Avec un budget estimé à 2,007 milliards de FCFA pour la période 2024-2028, la mise en œuvre du Plan de Développement Communal dépasse largement les capacités financières propres de la collectivité, compte tenu de la faiblesse actuelle des recettes d'investissement locales. Ce plan stratégique constitue néanmoins un cadre fédérateur essentiel pour orienter les interventions futures et mobiliser l'ensemble des acteurs du développement territorial. Son exécution effective reposera sur un leadership communal fort et une mobilisation concertée de tous les partenaires - élus locaux, société civile, secteur privé, ONG et cadres du territoire.
La stratégie opérationnelle s'articule autour de trois leviers principaux : l'organisation d'un forum des partenaires associant Etat, PTF et coopération décentralisée ; la participation active aux appels à projets nationaux et internationaux et la mise en place d'une stratégie de communication ambitieuse pour valoriser le PDC. Dès la confirmation des premiers engagements financiers

(ressources propres et partenariales), un Programme d'Investissement Annuel (PIA) détaillé sera élaboré, accompagné d'un calendrier opérationnel précis, avant son intégration formelle dans le budget communal et sa transmission à l'Agence Régionale de Développement (ARD) pour harmonisation avec le Programme Régional d'Investissements.
Cette phase cruciale sera précédée par la préparation d'outils stratégiques : plaquettes thématiques par axe prioritaire, fiches-projets détaillées et plan de financement pluriannuel. Parallèlement, la commune s'engagera dans un effort accru d'optimisation de ses ressources internes, notamment par l'élargissement de son assiette fiscale et une meilleure valorisation de son patrimoine foncier. Le forum des partenaires, déjà inscrit dans le calendrier, marquera une étape décisive dans ce processus de mobilisation collective pour la transformation durable du territoire.

4.8. MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION

4.8.1. Suivi-évaluation de la mise en œuvre

Dès le démarrage des projets inscrits dans le Plan de Développement Communal (PDC), le Cadre de Concertation Communal pour la Planification et le Suivi du Développement (CCPSD), déjà mis en place va assurer une supervision rigoureuse et transparente de leur exécution. Composé d'élus locaux, de représentants des services techniques municipaux, de la société civile et des partenaires techniques, ce cadre aura pour mission de contrôler l'avancement des travaux à chaque étape clé, en veillant au respect des délais, des normes techniques et des budgets alloués. Pour garantir une redevabilité effective, le CCPSD produira des rapports trimestriels synthétisant les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les correctifs apportés, documents qui seront systématiquement publiés sur la plateforme numérique « Diama Transparente » afin d'informer les citoyens et les partenaires. Ces données permettront d'alimenter en temps réel les instances de décision communales et régionales, facilitant ainsi les ajustements nécessaires pour maximiser l'impact des projets sur le territoire. Enfin, des réunions de coordination bimestrielles associant les maîtres d'ouvrage, les entreprises et les bénéficiaires finaux seront organisées pour renforcer la participation citoyenne et l'appropriation locale des réalisations. Cette approche dynamique et inclusive du suivi-évaluation vise à transformer le PDC en un véritable outil de progrès continu, aligné sur les objectifs de développement durable et les attentes des populations.

4.8.2. Evaluation du Plan de Développement Communal (PDC)

A l'issue du cycle quinquennal, une évaluation exhaustive sera conduite pour mesurer l'adéquation entre les objectifs stratégiques, les ressources mobilisées et les résultats concrets obtenus à Diama. Cette évaluation portera sur les indicateurs clés suivants :

- ☞ Le taux d'avancement physique et financier des projets ;
- ☞ La part des financements internes (ressources propres de la commune) ;
- ☞ Les contributions des partenaires externes (subventions, dons) ;
- ☞ Nombre de projets réalisés hors du cadre initial, reflétant la flexibilité face aux besoins émergents.

Tableau N° 34 : *Plan d'Action Prioritaire (2025-2029)*

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
AXE 1: Economie locale compétitive et résiliente									
1 PIDRE : Programme Intégré de Développement Territorial et de Résilience Économique									
Objectif général : Développer une économie rurale résiliente et diversifiée, fondée sur la modernisation des filières agricoles, pastorales, artisanales et halieutiques									
Aménagement et équipement des 150 ha de Mbeurbeuf	Ce projet vise à développer une zone agricole moderne avec irrigation et infrastructures pour augmenter la productivité des cultures vivrières et maraîchères.	Agriculture	Mbeurbeuf	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Construction d'une digue de protection de 3km autour de Débit Tiguette	Cette infrastructure protégera les terres agricoles et les habitations contre les inondations récurrentes du fleuve Sénégal.	Agriculture	Débi-Tiguette	PM			PM	PM	
Ouverture d'une rizerie à Mboundoum	La création de cette unité de transformation du riz permettra de valoriser localement la production et de générer des emplois.	Agriculture	Mboundoum Barrage	150000		150000			
Réhabiliter les grands casiers de l'union de Mboundom	Ce projet améliorera l'efficacité des périmètres irrigués existants pour accroître les rendements rizicoles.	Agriculture	Commune	PM		PM	PM	PM	PM
Appui à la mise en place d'une coopérative dans la zone de Thiagnaldé	Cette initiative renforcera l'organisation des producteurs pour une meilleure commercialisation de leurs récoltes.	Agriculture	Thiagnaldé	PM		PM			
Réhabilitation et relance de la rizerie de Débi	La remise en service de cette unité soutiendra la filière riz locale en réduisant les pertes post-récolte.	Agriculture	Débi	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Installation du solaire au niveau des 15 stations de pompage	L'équipement en énergie renouvelable permettra une irrigation durable et moins coûteuse pour les agriculteurs.	Agriculture	Ndioungue	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Construction de 5 chambres froides de conservation des produits maraîchers	Ces infrastructures réduiront le gaspillage après récolte et stabiliseront les prix des légumes sur les marchés locaux.	Agriculture	Commune	375000		75000	75000	75000	150000
Aménagement et équipement de 3 périmètres fourragères	Ces dommaines seront d'une superficie de 500 ha avec des machines de déchiquetage et de botte.	Agriculture	Commune	15000			15000		
Réhabilitation des périmètres de l'union de Mboundoum	Ces périmètres font 3340 ha. Ce projet peut être réalisés en intercommunalité avec Ronkh	Agriculture	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Réhabilitation des cannaux de drainage des périmètres agricoles	Inondations par les eaux de drainage non canalisées, des périmètres agricoles.	Agriculture	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Formation des femmes en gestion administrative et financière	Autonomisation des femmes.	Agriculture	Commune	4500	1500		1500		1500
Construction de 7 maisons de la femmes "Keru Jiguèn yi"	Ceci participe à l'autonomisation des femmes. Locaux : bureau, salles formation, salle de production, Chambres, boutique à 49 millions	Agriculture	Commune	343000		98000	98000	98000	49000

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
Appui des femmes de la périphérie de Djoudj en matériel agricoles	Ce périmètre a besoin d'un cloture grillagé, d'un tricycle et d'un poulailler, entre autres.	Agriculture	Djoudj	1500		1500			
Réhabilitation de 5 parcs à vaccination	Ce projet consiste à remettre en état cinq infrastructures existantes pour améliorer les services vétérinaires et la santé animale dans la commune.	Elevage	Bissette, Peulh Ndioss, Fourarate, Assitoye, Mboundoum Barrage	5000		3000	2000		
Aménagement de 8 parcs à vaccination	Ce projet vise à construire huit nouveaux sites équipés pour renforcer la couverture sanitaire du cheptel et prévenir les épizooties.	Elevage	Mbeurbeuf, Mboubène, Diama Peulh, Débi-Tiguette, Ndiol Peulh, Polo (2) et Ndiaye	12000		6000	6000		
Aménagement d'un foirail	La création d'un marché aux bestiaux modernisé permettra de structurer la commercialisation du bétail et d'améliorer les revenus des éleveurs.	Elevage	Maka Diama	25000				25000	
Aménagement d'une fourrière municipale	Ce projet prévoit la construction d'un espace sécurisé pour la gestion des animaux errants, contribuant à la salubrité et à la sécurité publique.	Elevage	Diama	50000			50000		
Aménagement d'une aire d'abattage	L'aire d'abattage sera aménagée au niveau du marché hebdomadaire de Savoigne Pionnier	Elevage	Savoigne Pionnier	15000	15000				
Construire un magasin de stockage aliment bétail	Construction d'un entrepôt sécurisé pour conserver les aliments destinés au bétail, améliorant ainsi la disponibilité et la qualité de la nourriture animale.	Elevage	Commune	30000			30000		
Appui à la formation de 50 femmes sur les techniques de transformation du lait et dérivées	Après formation de 4 jours de 50 femmes, ces dernières vont assurer la démultiplication et la diffusion des bonnes pratiques à 83 GIE	Elevage	Commune	20000	4000	4000	4000	4000	4000
Appui techniquue et financier des GIE avicoles	Enveloppe de 2 millions ; plus 15 millions	Elevage	Commune	7500	1500	1500	1500	1500	1500
Ouverture d'une usine de fabrique d'aliments concentrés	Mise en place d'une unité de production d'aliments concentrés pour bétail, permettant une nutrition optimale et une réduction des coûts d'élevage.	Elevage	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Raccordement du poste vétérinaire en eau et en électricité	Installation des infrastructures nécessaires pour assurer un accès permanent à l'eau et à l'électricité dans les centres vétérinaires, améliorant les soins aux animaux.	Elevage	Diama	1000	1000				
Réhabilitation des parcours de bétail	Restauration des zones de pâturage et des couloirs de transhumance pour garantir une meilleure gestion des déplacements et de l'alimentation du bétail.	Elevage	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
Formation des tanneures en valorisation des peaux et cuirs (chaussures, nattes)	Renforcement des compétences des artisans dans la transformation des peaux en produits finis tels que chaussures et nattes, augmentant leur valeur marchande.	Artisanat	Yallar, Mbawar, Débi-Tiguette ert Mboundoum	4500	1500		1500		1500
Organisation des tanneries pour un accès régulier en peau	Structuration de la filière d'approvisionnement en peaux brutes pour assurer une production continue et de qualité dans les tanneries.	Artisanat	Zones de Yallar et de Mbawar	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Installation d'une usine de fabrique de chaussures en cuire	Création d'une unité industrielle spécialisée dans la production de chaussures en cuir, stimulant l'économie locale et créant des emplois.	Artisanat	Commune	PM				PM	
Restructuration de la tannerie de Amoura	Modernisation des équipements et des processus de la tannerie existante pour améliorer son efficacité et sa compétitivité sur le marché.	Artisanat	Amoura	5000			5000		
Aménagement de 5 tanneries	Dans la zone de Yallar, 4 tanneries seront construites. 1 tannerie sera aménagée dans la zone de Mboundoum	Artisanat		150000		30000	30000	60000	30000
Acquisition de 14 presses tomate hybride et 14 séchoirs	Le presse-tomate et le sechoir solaire hybride gaz sont d'un montant de 2 775 000 F.CFA. Chaque zone disposera de 2 presse-tomates et de 2 séchoirs.	Artisanat	Commune	38852		9713	9713	9713	9713
Appui à la participation des artisans aux foires régionales et nationales	Modernisation des équipements et des processus de la tannerie existante pour améliorer son efficacité et sa compétitivité sur le marché.	Artisanat	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Aménagement d'une aire de débarquement	C'est l'aménagement du point d'embarcation des pirogues	Pêche & Aquaculture	Diama	25000		25000			
Appui à la dotation de pirogues normées pour les pêcheurs	Pirogues en fibre de verre, motorisées et équipées de matériel de pêche moderne.	Pêche & Aquaculture	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Installation d'étangs piscicoles	Il s'agit d'introduire la pisciculture dans les zones de Yallar, Mboundoum et de Débi-Tiguette.	Pêche & Aquaculture	Zones de Débi-Tiguette, Mboundoum Barrage et Yallar	15000		5000	5000	5000	
Sous-total PIDRE				**1292852**	**24500**	**408713**	**334213**	**278213**	**247213**

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
Objectif général : Doter la commune d'infrastructures marchandes, énergétiques et de transport à même de stimuler les échanges économiques									
Mise en service du marché hebdomadaire de Niassène	Lancement d'un marché hebdomadaire à Niassène pour dynamiser les échanges commerciaux locaux et améliorer l'accès aux produits de première nécessité.	Commerce	Niassène	PM	PM				
Aménagement d'un marché moderne sur l'axe goudron	Construction d'une infrastructure commerciale moderne le long d'une route bitumée, facilitant le commerce formel et l'hygiène publique.	Commerce	Zone de Tack Gagn	PM			PM		
Aménagement d'un marché hebdomadaire à Mboundoum Barrage	Création d'un espace dédié aux échanges hebdomadaires à Mboundoum, stimulant l'économie locale et réduisant la distance d'accès aux marchés.	Commerce	Mboundoum Barrage	PM			PM		
Plaidoyer pour l'installation d'un bureau de micro finance	Campagne pour l'établissement d'une institution de microfinance afin de soutenir les entrepreneurs et petits commerçants avec des services financiers accessibles.	Commerce	Commune	PM	PM				
Appui à la formalisation des commerçants	Accompagnement des vendeurs informels vers la légalisation de leurs activités, favorisant leur intégration dans l'économie structurée	Commerce	Commune	6000		1500	1500	1500	1500
Aménagement d'un ouvrage de franchissement entre Ndioungue Mberess et Polo	C'est un pont de liaison entre Ndioungue et leurs périmètres agricoles situés à Polo. Cet ouvrage dessert 19 villages.	Transport	Entre Ndioungue Mberess et Polo	75000		75000			
Aménagement d'un l'ouvrage de franchissement à Savoigne-Mboltogne	Construction d'une infrastructure (pont ou dalot) pour sécuriser la traversée des cours d'eau ou zones inondables, améliorant la connectivité	Transport	Savoigne-Mboltogne	PM				PM	
Aménagement l'axe Mboubène-Rbéthio	Modernisation d'une voie de transport entre Mboubène et Rbéthio pour désenclaver les zones rurales et fluidifier la circulation des biens et personnes.	Transport	Mboubène-Rbéthio	PM					PM
Construction de l'axe Niassène-Ross Béthio	Le désenclavement de cet axe de 23 Km permettra une interconnexion entre la zone de Thiagnaldé et le reste de la commune	Transport	Niassène-Ross Béthio	862500					862500
Réhabilitation de l'axe Mbéraye-Taba El Yéloul	Cette piste latéritique est longue de 5 Km	Transport	Mbéraye-Taba El Yéloul	187500					187500
Réhabilitation de l'axe Ross Béthio-Polo-Savoigne	Cette piste latéritique est longue de 30 Km	Transport	Ross Béthio-Polo-Savoigne	PM					
Réhabilitation de la piste latéritique Taba -Treich-Gorya	Cette voie fait 6 Km.	Transport	Taba -Treich-Gorya	225000				225000	
Aménagement de la piste Maka Diama-Rawette	Réhabilitation d'une piste rurale pour assurer un accès durable aux villages et aux terres agricoles, même en saison des pluies.	Transport	Maka Diama-Rawette	PM				PM	

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
Réhabilitation de la piste Peulh Djoss-Croisement Barrage de Diama	Remise en état d'un chemin stratégique reliant Peulh Djoss au barrage de Diama, essentiel pour les déplacements et le transport agro-pastoral.	Transport	Peulh Djoss-Croisement Barrage de Diama	PM				PM	
Réhabilitation de l'axe Croisement Peulh Djoss-Pont Mboubène	Cette piste latéritique de 15 Km passe par Amoura, Taba Treich 2, Mbérae, et Keur Samba Hamady.	Transport	Peulh Djoss-Pont Mboubène	562500			562500		
Electrification intégrale de la commune	19 villages et hameaux rattachés sont à raccorder au réseau électrique.	Energie	Omarnabé Nguinth, Assitoye, Ngainth Ndiaye, Odabé Nawar1, Odabé Nawar 4, Polo1, Polo2, Polo3, Tamath, Massar Gabou, Ndiol Peulh, Bégaye, Bissette 1, Gandiaye Peulh, Mbeurbeuf, Diadiam 2, Ouro Islam, Fourarate, Keur Mbaye Assette*	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Solarisation des stations de pompage	Equipement des stations de pompage d'eau avec des panneaux solaires pour réduire les coûts énergétiques et garantir un approvisionnement durable en eau.	Energie	Commune	PM		PM	PM	PM	PM
Densification du réseau électrique dans toutes les localités	Extension et modernisation des infrastructures électriques pour améliorer l'accès à l'électricité, notamment dans les zones périurbaines et rurales	Energie	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Sous-total PISELD				**1918500**	**PM**	**76500**	**564000**	**226500**	**1051500**
Total AXE 1				**3211352**	**24500**	**485213**	**898213**	**504713**	**1298713**

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
AXE 2 : Développement Humain Intégré et Durabilité Communautaire									
3 PCIDED : Programme Communal Intégré pour le Développement Humain et Durable									
Objectif général : Faire de Diama une collectivité inclusive, durable et prospère, en garantissant l'accès équitable aux services essentiels									
Structuration et encadrement des écoles coraniques	Organisation et supervision des daaras pour améliorer les conditions d'apprentissage et intégrer des enseignements modernes aux programmes religieux.	Education	Commune	PM	PM				
Construction d'un daara moderne	Edification d'une école coranique aux normes, offrant un cadre sécurisé et des infrastructures adaptées pour l'éducation religieuse et générale.	Education	Commune	150000				150000	
Construction de mur de clôture au niveau de la maternelle de Maka Diama et de la case des tout-petits de Mboubène	Sécurisation des espaces scolaires pour les jeunes enfants afin de prévenir les risques et améliorer leur environnement éducatif.	Education	Maka Diama, Mboubène	10000			5000	5000	
Construction de 3 cases des tout-petits	Ce coût moyen d'une CTP est de 50 millions	Education	Commune	150000				50000	100000
Construction de 40 salles de classe à l'élémentaire	C'est un projet d'éradication des abris provisoires et de renforcement des salles de classe dans 17 écoles de l'élémentaire.	Education	Bissette 1, Dar Albarka, Demezine, Diagambal 1, Gandiaye, Gandiaye Peulh, Gouye Nar, Maka Diama 1, Mande, Mbéraye, Mboubène, Médina Islam, Niassène, Savoigne, Taba Hamétou, Taba El Yéloul, Polo	120000	15000	30000	45000	30000	
Réhabilitation de 10 salles de classe à l'élémentaire	8 salles seront réhabiliter à l'école élémentaire de Mboundoum et 2 au niveau de celle de Ndiol Maure.	Education	Ecoles de Ndiol Maure et de Mboundoum Barrage	20000		10000	10000		
Acquisition de 1000 tables bancs pour l'élémentaire	Un lot de 200 tables bans sera destiné aux écoles élémentaires	Education	Commune	20000	4000	4000	4000	4000	4000
Construction de mur de clôture pour 25 écoles élémentaires	Protection des établissements scolaires contre les intrusions et les dangers extérieurs pour garantir un cadre d'apprentissage sûr.	Education	Alwathiam, Barry Al Qods, Bayti Niasse, Dar Albarka, Deby Tiguette, Diadiam 2, Diadiam 3, Diadiam Maure, Gade Tamakh, Gouye Nar, Mande, Mberaye, Mbeurbeuf, Mbodiene, Mboltogne, Ndelle, Nguinth, Peulh Djoss,	200000	20000	40000	40000	40000	60000

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
			Rawette, Rone, Taba Dar Salam, Taba Hametou, Taba Tache, Taba Treich Peulh, Taba Yeloul						
Réfection du mur de clôture de l'école élémentaire de Ndiol Maure	Il s'agit d'un pan de 100 mètres de long qui menace ruine.	Education	Ndiol Maure	700		700			
Raccordement de 5 écoles élémentaires au réseau d'approvisionnement en eau potable	Accès à une eau saine dans les écoles pour promouvoir l'hygiène et le bien-être des élèves et enseignants.	Education	Dar Albarka, Diadiam 2, Gade Tamakh, Gouye Nar, Mande	PM		PM			
Construction de 20 box de latrine dans 10 écoles élémentaires	Amélioration des sanitaires scolaires pour répondre aux besoins hygiéniques et réduire les problèmes sanitaires.	Education	Dar Albarka, Diadiam 2, Diadiam 3, Gade Tamakh, Gouye Nar, Mande, Mbeurbeuf, Mboundoum Barrage 1, Nguinth, Taba Dar Salam	15000	3750	7500	3750		
Aménagement d'un collège d'enseignement moyen à Maraye	Création d'un établissement secondaire pour faciliter l'accès à l'éducation dans la localité et réduire la déscolarisation.	Education	Maka Diama	200000				200000	
Aménagement d'une médiathèque au niveau du collège de Maka Diama	Installation d'un espace de documentation et de ressources pédagogiques pour soutenir la recherche et l'apprentissage des élèves.	Education	Maka Diama	15000			15000		
Electrification du collège de Mboudom Barrage	Alimentation en électricité de l'établissement pour permettre un enseignement dans de meilleures conditions, y compris en soirée.	Education	Mboundoum Barrage	PM	PM				
Construction d'un lycée	Edification d'un nouveau lycée pour élargir l'offre éducative et permettre aux élèves de poursuivre leurs études secondaires localement.	Education	Maka Diama	300000				300000	
Construction d'une salle d'attente dans le poste de santé de Diama	C'est un grand hangar aménagé en guise de salle d'attente pour accueillir les parents	Santé & Action sociale	Diama	3000		3000			
Construction d'une salle au niveau du poste de santé de Diama	Cette salle sera aménagée au niveau de la maternité pour accueillir les services de consultation.	Santé & Action sociale	Maka Diama	3000		3000			

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
Restructuration des logements du personnel qualifié du poste de Maka Diama	Ce projet consiste à élargir les logements de l'infirmier et de la sage-femme et de costruire à mur de cloisonnement entre ce bloc et le poste de santé.	Santé & Action sociale	Maka Diama	10000		10000			
Construction d'un logement sage-femme au niveau du poste de santé de Mboundoum Barrage	Ce projet vise à rendre fonctionnelle la maternité qui sert de logement à l'ICP.	Santé & Action sociale	Mboundoum Barrage	15000			15000		
Réception du poste de santé de Débi-Tiguette	La structure sanitaire est en construction depuis 2020. Il s'agit d'achever sa construction afin de renforcer l'offre sanitaire de la zone Débi-Tiguette.	Santé & Action sociale	Débi	PM		PM			
Réception du poste de santé de Ndiaye	La structure sanitaire, en construction depuis 2021, devrait être achevée pour l'amélioration de l'offre sanitaire de la zone de Tack Gagn.	Santé & Action sociale	Ndiaye	PM		PM			
Erection de la case de santé de Ndigue en poste	Le poste de santé sis au parc de Dioudj sera délocalisé à Ndigue en 2026. Pour ce faire, la case de Ndigue sera nettement améliorée pour accueillir ce service.	Santé & Action sociale	Ndigue	PM		PM			
Acquisition 3 appareils échographiques et formation des gestionnaires	Equipement des centres de santé en échographes et formation du personnel pour améliorer le diagnostic prénatal et les soins médicaux.	Santé & Action sociale	Postes de santé de Niassène et Savoigne Pompiers	15000		5000	5000	5000	
Acquisition de 2 ambulances médicalisées	Renforcement des moyens d'urgence avec des ambulances équipées pour assurer des évacuations sanitaires rapides et sécurisées.	Santé & Action sociale	Postes de santé de Niassène et Savoigne Pompiers	100000		50000	50000		
Plaidoyer pour le recrutement de la sage-femme du poste de santé de Savoigne dans la fonction publique	Cette requête sera adressée au ministère de la santé en sa qualité d'agent recruteur.	Santé & Action sociale	Poste de santé de Savoigne	PM	PM				
Plaidoyer pour le recrutement et le renforment du personnel qualifié	Campagne pour l'embauche de professionnels de santé supplémentaires afin d'améliorer la qualité des soins dans les structures médicales.	Santé & Action sociale	Commune	PM	PM				
Plaidoyer pour le recrutement du personnel communautaire dans la fonction publique locale	Promotion de l'intégration d'agents locaux dans les administrations publiques pour renforcer les services de proximité.	Santé & Action sociale	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Plaidoyer pour l'amélioration et l'octroi à temps des fonds de dotation	L'amélioration de cette enveloppe permettra d'appuyer les stratégies avancées (PEV et santé de la reproduction)	Santé & Action sociale	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Appui financier aux personnes handicapées	Equipement (pousse pousse, béquilles, cannes, appareil écoute, verre myope) ;	Santé & Action sociale	Commune	7500	1500	1500	1500	1500	1500
Aménagement de la maison des personnes en situation de handicap	Création d'un espace adapté pour l'accueil, l'accompagnement et l'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées.	Santé & Action sociale	Ndiaye	30000		30000			

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
Appui financier à la mutuelle de santé	Adhésion de 1000 personnes par an.	Santé & Action sociale	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Raccordement de 5 villages et hameaux rattachés au réseau d'approvisionnement en eau potable	C'est un projet qui vise l'accès universel à l'eau potable.	Eau & Assainissement	Diadiam 2, Diadiam Maure, Gad Tamakh, Odabé Nawar 1, Odabé Nawar 4 et hameaux rattachés.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Extention du réseau d'approvisionnement en eau potable	C'est la densification du réseau dans les villages desservis.	Eau & Assainissement	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Renforcement du système d'évacuation des ordures ménagères du village de Ndiaye	Amélioration de la collecte et du traitement des déchets pour assurer un environnement plus propre et plus sain.	Eau & Assainissement	Ndiaye	6000		1500	1500	1500	1500
Acquisition de 4 tricycles-ordures	Ce sont des tricycles benne ramassage ordures. 2 seront attribués au village de Ndiaye.	Eau & Assainissement	Ndiaye, Diama et Mboundoum Barrage	6000		6000			
Aménagement de la décharge	Un terrain de 0, 4 ha a été délibéré pour abriter la décharche	Eau & Assainissement	Ndiaye	PM		PM			
Aménagement de 4 points de propreté	Ce sont des points de collecte, construits et clôturés.	Eau & Assainissement	Ndiaye	3000		3000			
Acquisition d'une unité de recyclage de ordures ménagères pour les GIE de Femmes productrices et transformatrices de Ndiaye	Soutien aux groupements féminins avec des équipements de recyclage pour valoriser les déchets et générer des revenus.	Eau & Assainissement	Ndiaye	75000				75000	
Ouverture d'un Bureau d'Information et de Promotion de l'Emploi Local (BIPEL)	Mise en place d'une structure d'accompagnement à l'emploi pour orienter et former les demandeurs d'emploi	Jeunesse & Emploi	Commune	3000		3000			
Concertation avec le secteur privé pour promouvoir la formation et l'insertion des jeunes	Organisation d'un forum pour la promotion de l'emploi des jeunes	Jeunesse & Emploi	Commune	PM	PM	PM			
Aménagement d'un stade municipal	Construction ou rénovation d'une infrastructure sportive pour promouvoir les activités sportives et les événements communautaires.	Sport, Culture & Loisirs	Diama	250000				150000	100000
Aménagement de la Maison des jeunes	Création d'un espace dédié aux activités socio-éducatives, culturelles et professionnelles pour les jeunes de la localité.	Sport, Culture & Loisirs	Commune	25000			25000		
Clôture et protection des aires de jeux	Sécurisation des espaces de loisirs pour enfants afin de prévenir les accidents et favoriser un environnement de jeu sûr.	Sport, Culture & Loisirs	Diama, Ndiaye et Niassène	4500		3000	1500		
Organisation de randonnées pédestres annuelles	Ces activités constituent des moments de communion, de retrouvaille et de sensibilisation à l'endroits des jeunes.	Sport, Culture & Loisirs	Commune	5000	1000	1000	1000	1000	1000
Installation de greniers pour l'école de football	Mise en place de structures de stockage sécurisées pour le matériel sportif afin d'améliorer les conditions d'entraînement et de conservation des équipements.	Sport, Culture & Loisirs	Commune	PM		PM			
Rencontre et organisation avec les acteurs culturels	Opportunité à saisir au niveau des visites du parc de Djioudj par la valorisation de ce patrimoine.	Sport, Culture & Loisirs	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Elaboration d'un calendrier culturel coïncidant avec la période touristique	Cette action répond au fait qu'il y a beaucoup de réceptifs touristiques mais peu d'initiatives de promotion des richesses de la commune. Peu d'initiatives de promotion des richesses de la commune	Sport, Culture & Loisirs	Commune	PM	PM				
Sous-total PCIDED				**1761700**	**45250**	**212200**	**223250**	**1013000**	**268000**

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
4 PROVER : Programme Ville Verte Résiliente									
Objectif général : Promouvoir un cadre de vie urbain durable et résilient, harmonisant le bien-être des populations et la préservation des écosystèmes.									
Aménagement de 4 espaces verts	Sur les quatre espaces verts prévus, deux seront aménagés à Ndiaye	Habitat & cadre de vie	Diama, Ndiaye, Mboundoum Barrage	12000				9000	3000
Achat de 1000 lampadaires solaires	Cette activité participe à la censification des points lumineux dans la commune.	Habitat & cadre de vie	Commune	30000		7500	7500	7500	7500
Organisation de 5 campagnes de reboisement	Ce sont des campagnes annuelles. Dans chaque village, deux journées seront consacrées à l'activité de restauration de conservation de la biodiversité.	Habitat & cadre de vie	Ndiaye, Ndioungue, Mbodjiène, Diangambal, Pont gendarme	30000	6000	6000	6000	6000	6000
Élaboration d'un plan de lotissement communal.	Il s'agit d'organiser l'occupation des sols de manière durable d'ici 2027, en limitant l'étalement urbain dans les zones protégées (forêts classées de Maka Diama et Thilène) et en garantissant un développement harmonieux des infrastructures.	Habitat & cadre de vie	Commune	5000		5000			
Construction de 1 000 latrines modernes.	Les latrines modernes réduisent la contamination des sols et des nappes phréatiques, protégeant les réserves comme le PNOD ou la forêt de Maka Diama.	Habitat & cadre de vie	Commune	750000		187500	187500	187500	187500
Sous-total PROVER				**827000**	**6000**	**206000**	**201000**	**210000**	**204000**
Total AXE 2				**2588700**	**51250**	**418200**	**424250**	**1223000**	**472000**
AXE 3 : Synergie Forêts-Territoires Durables									
5 PROSFOC : Programme de Synergie Forêts-Communautés									
Objectif général : Assurer un équilibre pérenne entre la préservation des écosystèmes forestiers et le développement socio-économique des communautés locales									
Délimitation renforcée des forêts classées de Maka Diama et de Thilène	Installation de bornes et pancartes visibles autour des forêts classées de Maka Diama (2 290 ha) et de Thilène (2 000 ha), avec géolocalisation pour surveiller les empiètements agricoles	Gestion des ressources naturelles	Commune	PM		PM	PM		
Relocalisation de l'école de Taba Treich	Il sera question de construire une nouvelle école hors de la forêt classée, en utilisant des matériaux durables, pour préserver l'intégrité écologique.	Gestion des ressources naturelles	Taba Treich	7000		7000			
Révision du Plan d'Aménagement et d'Occupation des Sols (POAS)	C'est le fait d'intégrer des clauses strictes interdisant l'urbanisation dans les zones protégées	Gestion des ressources naturelles	Commune	5000	5000				
Promouvoir l'aménagement éco-responsable	Utilisation de techniques de construction à faible impact (énergie solaire pour les écoles, systèmes de drainage naturels).	Gestion des ressources naturelles	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Sous-total PROSFOC				**12000**	**5000**	**7000**	**PM**	**PM**	**PM**
Total AXE 3				**12000**	**5000**	**7000**	**PM**	**PM**	**PM**

Projets/Activités	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total en milliers (F.CFA)	BUDGET (EN MILLIERS F.CFA)				
					2024	2025	2026	2027	2028
AXE 4 : Gouvernance innovante et solidaire pour une commune autonome.									
6 PROGODS : Programme de Gouvernance Durable et Solidaire									
Objectif général : Construire une gouvernance locale résiliente, alliant autonomie économique, engagement citoyen et légitimité culturelle.									
Formation des élus locaux sur les techniques de mobilisation des ressources financières	Les élus et gestionnaires communaux seront dotés de compétences en mobilisation de ressources (fiscales, partenariales, innovantes) pour financer 30 % des projets prioritaires de Diama d'ici 2029.	Bonne gouvernance	Commune	5000	5000				
Recensement des niches de recettes	Il s'agit d'optimiser la collecte des recettes et de lutter contre les pertes fiscales	Bonne gouvernance	Commune	3000	1500			1500	
Sensibilisation de la population sur l'importance de l'Etat civil et l'impôt sur le minimum fiscal	Campagne d'information pour promouvoir l'enregistrement à l'état civil et le paiement des taxes locales comme contribution au développement communal.	Gouvernance participative	Commune	7500	1500	1500	1500	1500	1500
Organisation de la journée d'excellence	Durant cette journée, les citoyens les plus distingués dans les domaines de développement économique, social et environnemental seront primés.	Gouvernance participative	Commune	25000	5000	5000	5000	5000	5000
Implication des chefs de village dans la politique communale	Renforcement de la participation des autorités traditionnelles dans les processus décisionnels locaux pour une meilleure adhésion aux projets de développement.	Gouvernance participative	Commune	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Sous-total PROGODS				**40500**	**13000**	**6500**	**6500**	**8000**	**6500**
7 PGTI : Programme de Gouvernance Territoriale Innovante et Inclusive									
Objectif général : Favoriser un développement territorial durable et inclusif en modernisant les outils de gouvernance.									
Organisation d'un forum des partenaires	A travers ce forum, il sera créé un réseau actif de partenaires engagés dans des projets communs.	Partenariat public/privé	Commune	5000	5000				
Organisation de voyages d'échanges et de partenariat pour la coopération décentralisée	C'est le fait de capitaliser sur les bonnes pratiques, adapter des modèles innovants au contexte local, et formaliser des accords opérationnels.	Partenariat public/privé	Commune	25000	5000	5000	5000	5000	5000
Création et animation d'un site web dynamique	Centralisation et diffusion en temps réel des informations clés (projets, données, appels à partenariat)	Marketing territorial	Commune	15000	3000	3000	3000	3000	3000
Réalisation d'un plan d'intelligence territoriale	Identification et cartographie des enjeux prioritaires via une analyse quantitative et qualitative. Cela permet aussi de créer un tableau de bord interactif intégré au site web, permettant un suivi en continu des indicateurs clés pour les décideurs et le public.	Marketing territorial	Commune	5000		5000			
Sous-total PGTI				**50000**	**13000**	**13000**	**8000**	**8000**	**8000**
Total AXE 4				**90500**	**26000**	**19500**	**14500**	**16000**	**14500**
Budget Total Programme d'Action Prioritaire (PAP)				**5902552**	**106750**	**929913**	**1336963**	**1743713**	**1785213**